



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018, A 19H30

PRESIDENCE	M. François Eugster, Président
CONSEIL GENERAL	46 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Laurent Chardonnens, Loris Schnarrenberger, Olivier Overney et Beat Scheuner
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2018
2. Message relatif à la modification du règlement communal sur l'aide directe au logement
3. Budget 2019
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements
 - Rapport de la Commission financière
 - Examen du budget de fonctionnement et des investissements
 - Vote final du budget de fonctionnement et des investissements
4. Planification financière 2019 - 2023
5. Message relatif au nouveau règlement communal sur le droit de cité communal
6. Message relatif au remplacement d'un bus scolaire
7. Message relatif au maintien de la valeur des installations d'épuration des eaux
8. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
9. Fusion : état des discussions
10. Divers

M. François Eugster, Président. Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers généraux, langage épïcène oblige, chers collègues, Mme la Syndique, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, Mme la représentante et M. le représentant de la presse, chers membres du public, je vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Cette séance a été valablement convoquée par courrier du 22 novembre 2018 accompagné des différents documents relatifs à l'ordre du jour.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Laurent Chardonnens, Loris Schnarrenberger, Olivier Overney et Beat Scheuner.
- M. Claude Monney arrivera avec du retard suite à un déplacement professionnel.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillères et Conseillers généraux présents/es.

En préambule de cette séance, voici quelques communications :

En accord avec le Bureau, il est prévu de terminer la séance vers 22h30 afin de profiter de l'apéritif augmenté, soit après le point 3 de l'ordre du jour. A moins que nous ayons tout pu traiter avant, sans avoir mal traité d'objets. Pour des raisons de logistique, l'apéritif est déjà commandé et, pour des raisons conviviales, il serait dommage de s'en priver.

Le Bureau a été informé du mariage de M. Pierre Portmann, nous le félicitons pour cet engagement avec Stéphanie et pouvons l'applaudir.

Si vous avez besoin de lecture pour les fêtes ou si la séance est un peu ennuyeuse, vous pouvez lire le Tome 1 du livre Lykanthropia : « *Tous les Chemins ne mènent pas forcément à Rome* » écrit par notre collègue Frédéric Clément.

Je vous informe que Mme Constance Rohrbasser a officiellement démissionné en date du 25 octobre 2018, tout comme M. Laurent Chardonnens, en date du 28 novembre, dernier avec effet au 31 décembre 2018. Nous nous rappelons tous de sa dernière intervention sur la déchetterie de Villars-Vert, je cite, « *où les seules choses qui sont oranges sont les habits de*

nos éboueurs ! ». Ce n'était pas encore la nouvelle mode vestimentaire des gilets jaunes ! M. Chardonnens avait terminé par une citation de Coluche que vous trouverez en page 36 du procès-verbal à approuver. Un grand merci Laurent pour ton engagement auprès de notre Commune.

En date du 5 novembre 2018, j'ai reçu de la part de la Préfecture de la Sarine, l'avis d'assermentation de Mme Luciana Fialho Caetano Costa. Elle peut, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

En date du 4 décembre dernier, j'ai reçu de la part du Préfet de la Sarine, l'avis d'assermentation de M. Renato Iliescu. Il peut, dès lors, valablement siéger au sein de notre Conseil général.

Agée de 45 ans, Mme Costa, de nationalité portugaise, est collaboratrice administrative. Elle réside à Villars-sur-Glâne depuis 2005 et est mariée avec notre collègue Albino. Mme Luciana Fialho Caetano Costa, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

De nationalité suisse et roumaine, M. Iliescu est âgé de 43 ans. Il est marié et papa d'une fille de 7 ans. Il habite le quartier de Cormamon et est titulaire d'un bachelors et d'un Master en droit. Il est juge assesseur au Tribunal d'arrondissement de la Sarine. Il est membre de la Commission des sports et est également entraîneur de juniors pour le FC Villars-sur-Glâne. M. Renato Iliescu, je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous prie de vous lever pour que nous puissions vous accueillir parmi les membres de notre Conseil général.

Nous sommes 45 Conseillers généraux présents.

Venons-en maintenant à notre séance. Avez-vous des remarques à formuler au sujet de l'ordre du jour ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Rien n'est mentionné dans l'ordre du jour concernant l'état des postulats alors que deux d'entre eux ont dépassé le délai de six mois. Le premier, signé par Mme Pascale Spicher et M. Alexandre Dupasquier, date du 14 décembre 2017, et le deuxième signé par moi-même, Mme Ortner ainsi qu'une troisième personne, est daté du 15 mars 2018. Cela fait neuf mois que nous n'avons pas eu de nouvelles. Etant donné que le délai est de six mois, je demande au Conseil communal de nous informer sur le traitement de ces deux postulats lors des divers.

M. François Eugster, Président. Nous prenons note et certainement que le Conseil communal aura des informations à nous donner au sujet de ces postulats dans les divers.

L'ordre du jour n'étant pas contesté, nous allons pouvoir passer au premier point.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018

M. François Eugster, Président. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal ? Tel ne semble pas être le cas. Nous pouvons, dès lors, passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal du 4 octobre 2018 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2018 est approuvé par 43 oui et 2 abstentions.

M. François Eugster, Président. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif à la modification du règlement communal sur l'aide directe au logement

M. François Eugster, Président. Tel un serpent de mer de cette législature, même si les serpents de mer ne vont pas encore à la piscine, nous voilà confrontés pour la troisième fois à cet objet, cependant, pour la première fois avec notre nouvelle Conseillère communale. Cet objet vous est soumis avant l'examen du budget car il a une influence directe sur ce dernier. La parole est à la Commission financière.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 novembre 2018, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Alizée Rey, Conseillère communale en charge du dossier.

Suite au retrait de cet objet par le Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 4 octobre 2018, la Commission financière souligne la qualité de ce nouveau message, plus complet, notamment quant à ses aspects historiques et financiers.

La Commission financière adhère à l'idée du Conseil communal, d'une part de mener une réflexion sur l'avenir de cette aide directe au logement avec l'étude d'autres variantes et, d'autre part, de confier celle-ci à la Commission de politique sociale. Pour cette raison et dans cette attente, une courte majorité de la Commission financière préavise favorablement la prolongation de l'aide directe au logement jusqu'au 31 décembre 2021 telle que proposée. Cette modification du règlement communal laissera le temps pour une réflexion approfondie sur la question en tenant compte de tous les éléments en présence, notamment d'ordre financier.

Par contre, le système actuel de versement direct de l'aide aux bénéficiaires soulève certaines questions de la part de la Commission financière. Un nouveau mode de paiement par le truchement des régies mérite déjà d'être examiné afin de mieux garantir le but visé.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal a le plaisir de vous présenter le message relatif à l'aide directe au logement. Depuis la dernière séance du Conseil général, comme vous pouvez le constater, le message a été modifié et complété.

Pour rappel, l'aide au logement est versée principalement aux familles qui, pour la moitié, sont monoparentales et aux rentiers AVS/AI qui n'ont pas le droit aux prestations complémentaires.

Il y a deux ans, le Conseil général adoptait, sur proposition du Conseil communal, une reconduction du règlement pour une période de deux ans et non plus de cinq ans comme auparavant. La raison principale de ce changement était que la durée de cinq ans ne permettait pas au Conseil communal de prendre des mesures d'adaptation vers le haut ou vers le bas qui tiendraient compte de la réalité de l'évolution budgétaire, surtout en regard des mesures d'accompagnement encore incertaines du projet de réforme fiscale des entreprises RIE III, finalement rejeté par le peuple le 12 février 2017. Par ailleurs, la fin progressive de l'octroi de subventions fédérales ne permettait pas encore de prévoir avec certitude les effets concrets sur les immeubles concernés dans la Commune ainsi que la stratégie du Canton en matière de logement.

Nous sommes arrivés à la fin des deux ans et le Conseil communal n'a pas eu assez de recul pour procéder à une analyse et des réflexions approfondies. L'une des raisons était la RIE III qui a été rejetée par le peuple. Aujourd'hui un nouveau projet est en cours, le PF17, dont nous connaissons les impacts qui vont nous permettre d'avancer. Il y avait également la fin des

aides WEG, la loi fédérale encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements.

Villars-sur-Glâne est concernée par quatre immeubles. Depuis juillet 2017 à aujourd'hui, trois immeubles sur quatre sont sortis du régime. Le 4^{ème} immeuble sortira du régime à la fin juin 2020. Suite à la sortie du régime de ces immeubles, nous ne connaissons pas la stratégie du Canton en la matière, ni la volonté des propriétaires des immeubles concernés. S'ils ont l'intention d'augmenter les loyers ou pas. La fin de ces aides a également des conséquences financières pour la Commune car elle participe, comme toutes les autres communes, au financement de ces aides. Suite à la sortie de ces immeubles du régime, la Commune paiera moins de participation financière.

Jusqu'en 2021, il y aura une diminution comme vous pouvez le voir dans le schéma du message concernant les aides WEG. L'aide directe au logement sera l'unique aide au logement que la Commune de Villars-sur-Glâne conservera.

Il n'a pas été possible de faire une analyse détaillée et complète de la situation globale de la fin de ces aides. Le Canton, constatant qu'actuellement il y a une détente sur le marché de l'immobilier, a estimé qu'il n'existe pas de nécessité d'agir en la matière pour l'instant.

Pour le Conseil communal, c'est le bon moment pour commencer une réflexion de fond avec la mise en place d'un groupe de travail début 2019.

Pour ce qui est de la situation du logement à Villars-sur-Glâne, et l'aide indirecte, nous avons la Coopérative VISAL. Celle-ci possède 2 immeubles au chemin du Verger avec des logements bénéficiant d'abattements de loyers. Nous avons également des actions avec la Tuile, soit 2 appartements dont un, dit d'urgence et un autre, dit «accompagné» en lien avec le travail social.

Avec la fin des aides WEG, les perspectives futures au sujet de l'aide directe et indirecte sont à redéfinir notamment en lien avec les conclusions du groupe de travail qui sera mis en place l'année prochaine.

Concernant la situation financière de l'aide au logement, nous pouvons constater qu'il y a une diminution. En 2017, l'aide au logement a représenté un montant total de Fr. 226'071.00, soit une diminution de 1.63 % du budget.

Il est impossible, en l'état, d'expliquer avec précision les raisons de cette diminution. Un des éléments les plus plausibles constitue la baisse des loyers suite à la diminution des taux hypothécaires. Par ailleurs, il ressort des constatations effectuées par le Service cantonal du logement, que plusieurs locataires au bénéfice de loyers subventionnés par les aides WEG ont déménagé dans d'autres communes au terme de ces aides. Il sera possible de tirer des conclusions plus spécifiques au cours de ces prochaines années.

Le Conseil communal propose de prolonger l'aide directe au logement pour les 3 prochaines années et de mettre en place un groupe de travail dès le début 2019 pour mener une analyse et une réflexion sur l'aide au logement et, le cas échéant, de proposer des alternatives.

Concernant le groupe de travail, le Conseil communal propose de donner le mandat à la Commission de politique sociale. Elle est parfaite pour traiter cette question car, à la lecture de son cahier des charges, ses objectifs sont notamment la promotion du logement à loyers modérés. Cela ne présentera pas de difficultés organisationnelles supplémentaires car cette commission est déjà en place. Cette dernière pourra bien évidemment travailler avec d'autres acteurs tels que l'administration communale ainsi que des experts.

Pourquoi trois ans ? Après réflexion, cette durée est nécessaire pour mettre en place un groupe de travail qui devra procéder à des réflexions de fond ainsi que des analyses. A la fin de ce processus, le Conseil communal décidera de la suite à donner en fonction des conclusions du groupe de travail et mettra en œuvre les éventuelles alternatives. Dans l'intervalle, il ne faut pas qu'il y ait un vide pour les bénéficiaires de l'aide au logement.

Le Conseil communal est ouvert à la discussion et vous propose d'entrer en matière.

M. François Eugster, Président. Je vous remercie Mme Rey pour cette première prise de parole en tant que membre de l'Exécutif. Je vous propose de traiter ce règlement chapitre par chapitre. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je suggère qu'il y ait un débat d'entrée en matière afin que nous puissions nous exprimer d'une manière générale avant de traiter le règlement article par article.

M. François Eugster, Président. J'en prends bonne note. Dès lors, je donne la parole au Conseil général pour la discussion générale. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS remercie, tout d'abord, Mme Rey, fraîchement élue, pour la qualité du dossier qu'elle nous a présenté. Nous avons mieux compris les enjeux liés à l'avenir d'une des prestations phare en faveur des familles à faibles revenus de notre Commune.

Nos réflexions s'inscrivent dans une double approche de l'aide au logement. Il y a l'aide financière directe aux familles mais il y a aussi l'aide indirecte, qui subventionne la construction de logements à prix abordables avec, il y a vingt ans, la création de la coopérative VISAL. Petit rappel historique. En 1998, le Conseil général allouait 1,2 millions de francs pour financer le démarrage de la coopérative de logement VISAL dont le Conseil d'administration est actuellement composé de trois membres du Conseil communal. 16 appartements ont été construits. 2018, vingt ans plus tard, rien de plus n'a été construit par VISAL, hormis en 2014, l'acquisition d'un nouvel et unique appartement. Tant et si bien que cette offre est malheureusement trop petite aujourd'hui pour être une alternative crédible à l'aide directe.

C'est pourtant une alternative sérieuse puisque, avec une structure à but non lucratif, les coopératives d'habitation permettent de réduire les loyers de 20 % en moyenne.

A la stagnation de VISAL, s'est ajoutée la fin du système des subventions WEG pour plus d'une centaine de nos concitoyens. Elle a parfois des conséquences douloureuses. Ainsi en est-il des habitants de deux immeubles du quartier Bel-Air qui ont récemment reçu leur congé. Face au manque d'alternatives, plusieurs d'entre eux se sont retrouvés contraints d'emménager dans des appartements, bien plus chers, susceptibles de péjorer lourdement leur budget. Pour un appartement de 2,5 pièces par exemple, le loyer mensuel est de Fr. 1'600.00.

Mais revenons à l'aide directe au logement, objet du message qui nous est soumis ce soir. Notre groupe a décidé d'approuver ce règlement tel que présenté pour deux raisons :

- la première, en cas de refus ce soir, ce sont 138 familles, à faible revenu, qui verraient leur situation se péjorer faute d'alternatives dans les mois qui vont suivre.
- la deuxième, une partie des 107 familles qui ont déjà perdu ou vont perdre leur droit aux subventions WEG en 2017, 2018 et 2020 ne pourront plus, si nécessaire, solliciter l'aide communale au logement.

Concernant l'aide indirecte et face à la stagnation de l'offre VISAL, notre groupe avait suggéré, il y a six ans, un objectif de 50 appartements supplémentaires sur cinq ans afin d'élargir l'offre.

Face à l'inertie actuelle, nous restons préoccupés quant à un développement significatif de l'offre VISAL dans de brefs délais. Après avoir entendu en vain un signal politique clair en faveur des familles en situation de précarité, il semble que cela change ce soir. Nous recevons cinq sur cinq la proposition du Conseil communal d'entamer, début 2019, une réflexion de fond en mandatant notre Commission de politique sociale.

Mais, entre les propositions qui seront faites et leurs concrétisations sur le terrain, cela prendra du temps. Comme dit le proverbe : « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

C'est pourquoi nous approuvons le règlement sur l'aide directe au logement tel que proposé avec, par prudence, une échéance à fin 2021.

M. François Eugster, Président. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Depuis la séance du Conseil général du 14 décembre 2016 la réflexion du groupe PDC n'a pas changé. Je vous la rappelle brièvement :

L'aide directe au logement n'est imposée ni par la législation fédérale, ni par la législation cantonale, ni par une convention. Il ne s'agit donc pas d'une dépense liée. Il s'agit d'une dépense dont dispose librement notre Commune.

Entre 2012 et 2018, la participation nette de notre Commune à la péréquation financière intercommunale a explosé, passant de Fr. 5'159'000.00 à Fr. 10'326'000.00, soit une augmentation de plus de 100% en 7 ans. Il s'agit au contraire de l'aide directe au logement, d'une dépense liée que notre Commune ne maîtrise pas alors que le budget 2019 prévoit un déficit de Fr. 1'358'000.00.

Autre élément, l'aide directe au logement, sous cette forme, est une exception en Suisse. D'après un article de la Revue « Domaine public » de juillet 2016, l'aide directe au logement produit des effets indésirables. D'après cet article, les aides au logement contribuent à la hausse des loyers. L'aide directe au logement alimente un cercle vicieux, et non pas un cercle vertueux.

L'aide directe au logement est un revenu imposable. Cette aide s'ajoute donc aux revenus ordinaires du contribuable. Dans le domaine des subsides à l'assurance maladie, avec l'aide directe au logement, il peut y avoir un transfert de charges financières sur notre Commune, en lieu et place du Canton.

Un mécanisme similaire a lieu en relation avec l'assistance sociale. Il peut y avoir un transfert de charges financières sur notre Commune, en lieu et place du pot commun instauré entre les communes du district.

Le message qui nous est soumis ce soir est plus complet en données chiffrées que celui présenté en séance du 4 octobre dernier. Il nous apprend que, quand bien même environ 25 logements sont sortis du régime WEG au 30 juin 2017 (25 sur 107 en tout vont sortir de ce régime d'ici au 30 juin 2020) le nombre de demandes de subsides acceptées n'a pas augmenté entre 2016 et 2017. Il a même diminué d'une unité. Il n'y a donc pas de corrélation directe à ce niveau entre sortie du régime WEG et besoin d'aide au logement.

Depuis la séance du Conseil général du 14 décembre 2016, aucune réflexion de fond n'a été menée jusqu'à ce jour par le Conseil communal. Aucune alternative n'est évoquée, en particulier une aide indirecte, comme par exemple celle proposée en novembre 2016 de l'acquisition de biens immobiliers afin de financer une aide au logement communale avec les bénéfices dégagés par ces biens immobiliers.

L'inaction du Conseil communal depuis 2 ans, cumulée à l'annonce de la mise en place d'un groupe de travail dès janvier 2019, démontre clairement la volonté de ce dernier de botter en touche la question de l'aide directe au logement.

Au vu de ce qui précède, notre groupe soutient le rejet de ce message.

Deux remarques encore au sujet de l'art. 10 du projet de règlement :

- D'après l'art. 10 al. 1, l'aide octroyée ne doit pas dépasser le 10 % du loyer à payer. Nous observons que l'art. 3 let. A du projet d'ordonnance d'application du Conseil communal prévoit la prise en charge de 10 % du loyer et des charges usuelles. Sous cet angle, le projet d'ordonnance n'est pas conforme au projet de règlement.
- D'après l'art. 10 al. 2 le barème sera établi à chaque entrée en vigueur du règlement par le Conseil communal sur préavis de la Commission de politique sociale en tenant compte des finances communales. Cas échéant, le Conseil communal ne manquera pas de consulter cette Commission de politique sociale au sujet du barème.

M. François Eugster, Président. Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Nous tenons à vous remercier pour la qualité de ce message. Nous lisons un travail remarquable qui met enfin en perspective et révèle l'historique de l'aide au logement à Villars-sur-Glâne.

Ce soir nous sommes amenés à voter sur une prolongation de l'aide directe au logement. Une prolongation provisoire. Nous sommes nombreux à reconnaître que l'aide directe au logement n'est pas l'outil idéal. Cet outil reste, cependant, pour de nombreuses personnes de notre Commune une aide essentielle. Le message le relate bien. Il s'agit de familles, de familles monoparentales, de rentiers AVS sans droit aux prestations complémentaires. Ces personnes attendent actuellement et comptent sur cette aide de la Commune.

Même si l'aide directe au logement doit être adaptée et doit être analysée avec sérieux, il reste un soutien aux personnes spécifiques qui répondent à des critères réfléchis et intelligents.

L'enveloppe budgétaire de cette aide est respectée depuis des années et n'a pas été augmentée. Quant à l'aide indirecte, nous ne pouvons être plus satisfaits de lire dans le message que l'objectif de la Coopérative VISAL est mieux poursuivi. Nous sommes dans une situation de transition. Le travail à accomplir est pleinement présenté dans ce message. Attendons les conclusions du groupe de travail et de la Commission de la Politique sociale pour décider de la politique d'aide au logement de notre Commune. Nous soutiendrons le moment venu les mesures nécessaires.

N'est-il pas absurde de demander à la Commune de mettre en place une nouvelle procédure de paiement pour ces mois de transition ? Un changement de procédure peut être très onéreux quant au temps de travail des collaborateurs. Le Groupe PS suggère de ne pas modifier la procédure ni le règlement actuel.

La pratique d'utiliser l'argent alloué à l'aide au logement de certains bénéficiaires pour payer les arriérés d'impôts doit cesser.

Le groupe PS accepte une proposition qui sera présentée de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 l'aide directe au logement.

M. François Eugster, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Nous revoilà à parler de l'aide au logement communal. Après avoir fui le sujet lors de notre dernière séance par un dernier tour de passe-passe en retirant le message du tractanda et en refillant la patate chaude à sa nouvelle

Conseillère, le Conseil communal revient vers nous, ce soir, avec ce sujet et, certainement, aussi en s'étant assuré d'un plus grand soutien à sa cause que lors de notre dernier Conseil. Bref, c'est le jeu parfois un peu tordu de la politique mais revenons au fond de ce qui nous préoccupe ce soir.

Cela fait plusieurs années qu'on nous promet une réflexion globale sur le logement dans notre Commune et rien n'a été fait. Il est plus que temps de prendre ce dossier en main afin d'avoir une fois pour toute une vue d'ensemble détaillée et documentée de la situation. Le groupe PLR-PVL se réjouit d'avoir des éléments tangibles à disposition.

Le renouvellement presque tacite et sans réflexion de ce règlement est une entrave à la réflexion. Etant donné les plans financiers que nous avons reçus et qui seront certainement commentés plus tard, Villars-sur-Glâne se doit, dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, d'être plus que jamais courageuse, novatrice, maligne et visionnaire afin de prendre les bonnes décisions au bon moment.

Notre groupe proposera des amendements sur ce règlement qui nous est présenté ce soir. C'est pourquoi, il demande l'application de l'article 46 du règlement du Conseil général et une approbation article par article.

Pour terminer notre groupe tient à relever que le Conseil communal, à la page 6 du message, fait la mention suivante, en parlant des statistiques et des familles monoparentales, je cite : *« Il convient, dès lors, de les soutenir afin d'éviter qu'elles recourent à l'aide sociale »*. L'aide sociale est un droit prévu dans notre législation, que personne ne conteste, car c'est un élément primordial et important de notre politique sociale nationale. Il faut arrêter de stigmatiser cette aide en la dépeignant comme étant une honte ou un déshonneur d'y recourir.

Sur le plan financier, il y a un système de péréquation de l'aide sociale au niveau des communes de notre district. Vouloir à tout prix éviter aux ayants droits d'y recourir n'est donc pas non plus une bonne idée financière pour notre Commune qui s'avère être, comme habituellement, une très bonne élève dans le traitement des dossiers, ce qui nous coûte, là encore et comme habituellement, passablement de moyens.

Pour terminer, nous souhaitons que le Conseil communal, dans l'ordonnance qu'il établira en regard de ce règlement, s'il est accepté, change le système de calcul de la fortune prise en compte pour l'attribution de l'aide au logement. En effet, actuellement, une famille avec deux enfants et environ Fr. 200'000.00 de fortune peut quand même avoir accès à cette aide. Vous

admettez que cela n'est pas le but recherché par cette aide et que cela nous paraît complètement hors norme.

Notre groupe souhaite que dans l'Ordonnance figure également un article tenant à compléter l'article 10, alinéa 2 du règlement qui stipule « en tenant compte des finances communales ». Cette notion complètement abstraite doit être clarifiée par notre Exécutif.

Je reprendrai la parole pour les divers amendements au fur et à mesure des articles.

M. Claude Monney, Conseiller général rejoint la séance à 20h04.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions pour la discussion générale ? Tel n'est pas le cas, celle-ci est donc terminée. Nous allons traiter ce règlement chapitre par chapitre.

Chapitre I BUT

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre II AIDE DIRECTE Articles 2 à 14

M. François Grangier, Conseiller général. Je demande de projeter au beamer l'amendement que nous proposons concernant l'article 3.

Le groupe PLR-PVL propose d'étendre la durée d'établissement à Villars-sur-Glâne à trois ans. Nous avons déjà fait cette proposition lors d'une précédente adoption de ce règlement. Nous remarquons que, depuis plusieurs années et en écoutant ce qui se passe autour de nous, deux ans est source « de tourisme ». En effet, des locataires viennent s'installer à Villars-sur-Glâne en ayant comme argument qu'il y a une aide au logement, ceci soutenu par des régies immobilières. Afin d'éviter une trop grande attractivité de cette aide pour les personnes qui ne sont pas réellement domiciliées dans notre Commune depuis un certain temps, nous souhaitons étendre cette durée à trois ans.

*Art 3. Les personnes domiciliées à Villars-sur-Glâne depuis **trois ans** (locataires), à l'exclusion des personnes en séjour et des personnes résidant dans un home pour personnes âgées, se trouvant dans une situation financière difficile peuvent adresser une demande d'aide à l'administration communale.*

M. François Eugster, Président. Nous sommes donc saisis d'une modification du règlement. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal peut se rallier à cette proposition. Après nous être renseignés auprès du Service des finances, peu de personnes font cette demande après deux ans. Ce sont souvent des personnes qui sont établies depuis longtemps dans notre Commune et qui ont des changements de situation personnelle ou professionnelle.

Pour l'année 2018, sur les demandes acceptées, 3 nouveaux bénéficiaires sont domiciliés à Villars-sur-Glâne depuis 2016. Sur ces trois bénéficiaires, un seul est vraiment nouveau, les deux autres avaient déjà vécu auparavant à Villars-sur-Glâne, ils ont déménagé puis sont revenus s'installer dans notre Commune.

Je confirme que le Conseil communal peut se rallier à cette proposition.

M. François Eugster, Président. Nous prenons note que le Conseil communal se rallie. D'autres interventions concernant le chapitre 2 ? Tel n'est pas le cas. Après discussions, il n'y a pas de vote concernant l'article 3 étant donné que le Conseil communal se rallie à la proposition de M. Grangier. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Nous sommes face à une proposition de trois ans au lieu de deux ans comme mentionné dans le message pour l'article 3. Suite à notre réunion de groupe, nous avons décidé de soutenir les deux ans initialement prévu dans le message du Conseil communal.

M. François Eugster, Président. M. Moret souhaitez-vous faire une proposition pour ramener à deux ans au lieu de trois ans l'article 3 ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Pour moi c'est simplement le maintien des deux ans proposé dans le message.

M. François Eugster, Président. Du moment que le Conseil communal modifie et change sa position, la proposition du Conseil communal prime et est soumise au vote en premier si vote il y a. Suite à plusieurs avis, je donne la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal peut se rallier à la proposition qui vient d'être faite, ce qui n'empêche pas un membre du Conseil général de prendre position.

Dans ce cas, la proposition du Conseil communal est désormais de trois ans au lieu de deux ans. C'est cela qui est soumis à la contre-proposition qui serait de maintenir un délai de deux ans et c'est sur ce point qu'il faut voter. Ceci est valable pour tous les autres points.

Je tiens à dire qu'il n'y a pas eu de négociations, que les choses soient claires, le Conseil communal n'a pas pour habitude de négocier dans le dos du Conseil général. Le Conseil communal a eu connaissance d'un certain nombre d'éléments qui allaient être présentés ce soir et il a estimé que son devoir était d'en discuter et de prendre position, raison pour laquelle, certains arguments ont paru pouvoir être soutenus.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Dès lors, je maintiens ma proposition qui est de deux ans.

M. François Eugster, Président. Dès lors, nous allons passer au vote.

*Art 3. Les personnes domiciliées à Villars-sur-Glâne depuis **trois ans** (locataires), à l'exclusion des personnes en séjour et des personnes résidant dans un home pour personnes âgées, se trouvant dans une situation financière difficile peuvent adresser une demande d'aide à l'administration communale.*

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 24 oui, 18 non et 4 abstentions

M. François Eugster, Président. Comme indiqué tout à l'heure, nous traitons ce règlement chapitre par chapitre et non pas article par article. Nous sommes actuellement au chapitre 2.
M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je propose un amendement concernant l'article 10. Suite à la remarque de Mme Defferrard sur l'ordonnance d'application du Conseil communal qui ne respecte pas le projet de règlement, pour que les choses soient claires, le groupe PLR-PVL demande d'ajouter au 10 % du loyer à payer « net de charges ».

*Art. 10¹ Le montant annuel de l'allocation attribuée, ne devra pas dépasser le 10 % du loyer à payer, **net de charges**. Il sera fixé en tenant compte notamment du taux d'occupation raisonnable au sens l'article 8 et des loyers usuels.*

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer par rapport à cet amendement ? Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal est également prêt à se rallier à cette proposition du fait que les charges peuvent fluctuer au libre choix du propriétaire mais également que certains locataires peuvent recevoir des ristournes de charges.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal peut se rallier ou se rallie à cette proposition.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Excusez-moi, il se rallie.

M. François Eugster, Président. Le Conseil communal s'étant rallié, M. Moret n'ayant pas de contre-proposition, nous pouvons, dès lors, passer aux prochains articles. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je n'ai toujours pas compris votre façon de procéder mais à l'article 11 dont vous pouvez voir la projection, notre groupe propose de supprimer la phrase « *Elle peut également être compensée avec des créances communales* ».

Art.11 En règle générale, l'allocation est versée semestriellement. ~~**Elle peut également être compensée avec des créances communales.**~~

Si l'aide au logement devait être acceptée, elle doit être dédiée uniquement au logement et non pas à la compensation d'autres créances comme les impôts ou d'autres charges que la Commune pourrait envoyer aux personnes qui reçoivent certaines allocations. Voilà le but de cet amendement.

Je précise toutefois, un peu en avance de ce qui sera décidé, que nous avons renoncé à demander le paiement direct aux régies pour l'instant car nous attendons les résultats des travaux du groupe de travail étant persuadés qu'une solution sera trouvée à ce sujet.

M. François Eugster, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS avance dans le sens du groupe PLR. En effet, il nous paraît éthiquement difficile à accepter que sur une aide d'un montant de Fr. 200.00 on y prélève Fr. 100.00 pour rembourser les impôts ou pour rembourser l'aide sociale. Cette démarche est tout à fait pertinente et nous ne pouvons que la soutenir.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal se rallie à cette proposition.

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. J'ai une question pour Mme Rey. Comme M. Grangier l'a dit, nous renonçons à demander à ce que les subventions soient payées directement aux régies et restent chez les bénéficiaires de l'aide, par contre comment fait-on actuellement avec les aides WEG qui sont versées directement aux régies et non pas aux bénéficiaires de cette subvention ? Cela a l'air tellement compliqué de payer aux régies et non aux bénéficiaires de l'aide alors que cela se fait déjà depuis 25 ans pour les aides WEG. Merci pour les explications.

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il faut différencier les aides WEG. Lorsqu'un bâtiment est construit avec l'aide fédérale c'est l'ensemble du bâtiment qui bénéficie des aides WEG où les loyers sont modérés. Ce qui n'est pas la même chose avec l'aide au logement car il faudrait, à ce moment-là, que les régies établissent deux factures, une pour le loyer effectif et une qui serait adressée au Conseil communal pour l'aide au logement. Ce qui complique à la fois la situation pour le service financier de la Commune mais aussi pour les régies. Ce serait carrément une usine à gaz pour, finalement, un montant qui n'est pas de si grande d'importance.

Comme l'a dit M. Grangier, nous sommes persuadés que la Commission de politique sociale trouvera une solution. De toute manière, la situation sera examinée et il y aura également des discussions avec les régies pour voir ce qu'elles en pensent. Ensuite une proposition étayée vous sera soumise par le Conseil Communal. Toujours est-il que si la proposition devrait être maintenue, je tiens à vous dire d'ores et déjà que le Conseil communal ne s'y rallierait pas.

M. François Eugster, Président. D'autres propositions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, étant donné que le Conseil communal s'est rallié à la proposition, elle est acceptée. D'autres questions concernant le chapitre 2, article 2 à 14 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 3 qui concerne l'article 15.

Chapitre III ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE VALIDITE Article 15

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseil général. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Selon les arguments avancés par Mme Defferrard, le groupe PDC propose à l'art. 15 al. 2 « Il déploie ses effets jusqu'au 31.12.2019 ». Nous estimons que ce délai est suffisant pour revenir avec un projet concret et de nouvelles solutions.

M. François Eugster, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Le groupe socialiste propose une autre date pour l'art. 15 al. 2, soit jusqu'au 30.06.2020.

M. François Eugster, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le groupe Verts-PCS maintient la date de 2021, pour des raisons liées au statut des personnes bénéficiaires de l'aide directe au logement, du tant que nous n'avons pas une alternative sérieuse et concrète. Car, nous ne pouvons pas ne plus avoir d'aide au logement et ce n'est pas avec les 14 appartements VISAL que nous répondrons aux attentes des 130 personnes bénéficiant actuellement de l'aide directe. Lorsqu'une solution concrète sera trouvée, je serai le premier à soutenir la suppression de l'aide directe.

M. François Eugster, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Un groupe de travail va être mis sur pied et, si j'ai bien compris, la Commission de politique sociale va être saisie de ce dossier. Quelle est la position du Conseil communal, va-t-il travailler 3 ans pour nous proposer une solution ? Pensez-vous que c'est réaliste ? Car je ne voudrais pas que la Commission travaille et termine son mandat dans une année, voire une année et demie, et que tout reste en plan car le règlement ne pourra pas être modifié. J'aimerais la position du Conseil communal à ce sujet.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. L'idée est que la Commission travaille une année, voire une année et demie. Cela paraît raisonnable pour le Conseil communal de prolonger ce règlement jusqu'au 30.06.2020. Ce qui laissera le temps à la Commission de politique sociale d'amener ses propositions et que le Conseil communal puisse en discuter.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Au sujet de ces dates, soyons un peu pragmatiques. Si la Commission de politique sociale travaille à partir du mois de janvier 2019, il lui faudra un certain temps pour élaborer une analyse. Si nous validons la date du 31.12.2019, nous nous retrouverons dans une année exactement dans la même situation, nous n'aurons pas forcément tous les résultats. Une année me paraît court pour élaborer une analyse.

Ceci étant, que ce soit au 30 juin 2020 ou au 31 décembre 2020, rien n'empêche la Commission, si elle a terminé ses travaux, de les présenter au Conseil communal et que celui-ci vienne, par avance, nous faire des propositions. Cela devrait être possible mais je comprends très bien qu'on veuille mettre la pression pour arriver à un résultat rapidement.

A mon avis, nous ne prenons pas de gros risques de prolonger le délai jusqu'au 30 juin 2020 ou au 31 décembre 2020.

M. François Eugster, Président. M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Je demande une interruption de séance de deux minutes afin que nous puissions en discuter au sein de notre groupe.

M. François Eugster, Président. Je prends note de votre demande M. Portmann. Je donne la parole à M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Pour préciser les propos de mon collègue, M. Jacques Dietrich, la Commission de politique sociale n'a pas besoin d'être créée car elle existe depuis longtemps. Malheureusement, elle n'a pas siégé en 2016 et seulement deux fois en 2017. Pour mettre un peu la pression, j'estime que la date du 31.12.2019 est tout à fait réalisable.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Mme Vorlet.

Mme Martine Vorlet, Conseillère générale. En tant que Présidente de la Commission de politique sociale, je demanderais, lors de l'interruption de séance, aux membres de la Commission de me rejoindre.

M. François Eugster, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Il semble qu'il y ait une confusion. On lie le suivi de ce règlement avec la fin des travaux d'une Commission. Une Commission qui produira, sans doute, des résultats mais qui dira quoi concrètement ? Le jour où ses travaux seront terminés on ne va pas invoquer, j'imagine, uniquement la question du règlement mais aussi, je le souhaite, l'aide indirecte au logement.

Qu'est-ce qui va être réalisé au niveau de notre Commune pour faire en sorte qu'il y ait une certaine somme d'argent pour investir, par exemple, dans la coopérative VISAL qui, elle-même, va acheter ou construire des logements et pourquoi pas en dessous de l'école de Cormanon. Tout cela ne prend pas seulement 18 mois mais beaucoup plus de temps.

Lorsque la Commission aura terminé son analyse, pour moi, ce n'est qu'une étape et c'est ce qui me fait peur par rapport aux bénéficiaires de l'aide au logement. Quelle alternative concrète auront-ils ? Aller habiter à Media Parc dans un 2 ½ pièces pour un loyer de Fr. 1'600.00 ! Je ne pense pas que ce soit la solution.

Pour terminer, je tiens à préciser qu'il y a deux étapes importantes ; la première, c'est l'analyse de la Commission et la seconde, la mise en place d'une alternative concrète qui n'est plus de l'aide directe au logement mais autre chose ! Quoi ? A la Commission d'y travailler.

M. François Eugster, Président. Nous allons donc suspendre la séance de 5 minutes.

La séance est suspendue de 20h31 à 20h37.

M. François Eugster, Président. Nous sommes saisis de 2 propositions. Celle du parti socialiste avec la date du 30 juin 2020 et l'autre du PDC avec la date du 31.12.2019. M. Clément maintenez-vous votre proposition ?

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Oui

M. François Eugster, Président. M. Portmann maintenez-vous votre proposition ?

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Non, le groupe PDC précise que le Conseil communal a maintenant deux ans pour y travailler et que pour nous, il est important de maintenir une certaine pression. Toutefois, le groupe PDC se rallie à la proposition du groupe socialiste.

M. François Eugster, Président. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Notre groupe maintient depuis le début l'échéance de ce règlement du 31.12.2021 comme contre-proposition.

M. François Eugster, Président. M. Moret, comme vous le savez, la proposition du Conseil communal est au 31.12.2021. Dès lors vous ne proposez rien ! Le Conseil communal demande la parole. Mme Rey.

Mme Alizée Rey, Conseillère communale. Le Conseil communal se rallie à la proposition du 30.06.2020.

M. François Eugster, Président. Y a-t-il une contre-proposition par rapport à cette proposition du 30.06.2020 ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Oui, nous maintenons la date du 31.12.2021 qui était la première proposition du Conseil communal.

M. François Eugster, Président. Dès lors, je soumetts au vote la proposition du Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la proposition du Conseil communal concernant l'art.15 al.2, déployant ses effets jusqu'au 30.06.2020, sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal est acceptée par 41 oui et 5 non

M. François Eugster, Président. Nous poursuivons avec le chapitre 4.

Chapitre IV DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES Article 16

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseil général ? Etant donné qu'il n'y a pas de remarque nous allons passer au vote final.

Celles et ceux qui acceptent la modification du règlement communal sur l'aide directe au logement tel que présenté, avec les modifications, sont priés de le manifester par main levée.

Le règlement communal sur l'aide directe au logement est accepté par 23 oui, 20 non et 3 abstentions.

Nous sommes actuellement 46 Conseillers généraux.

M. François Eugster, Président. M. Monney, annoncé en retard, est arrivé entre-temps. Il est de pratique de ne pas annoncer les Conseillers généraux qui arrivent au fil des séances. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Budget 2019

M. François Eugster, Président. La discussion qui va suivre a pour objet le budget de fonctionnement et des investissements 2019. Je vous rappelle que la procédure nous oblige à aborder cet objet dans le cadre d'une discussion générale puis d'une discussion de détails. Dans ces deux phases, la parole est primo, au Conseil communal, secundo à la Commission financière et tertio au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal qui va s'exprimer par la voix de M. Olivier Carrel, pour la présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements 2019.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. La présentation du budget 2019 démontre, par rapport à celles des années précédentes, quelques différences puisque nous sommes probablement à la fin d'une ère pour la Commune de Villars-sur-Glâne. C'est donc avec une certaine nostalgie que je vais vous présenter les grands traits du budget 2019 de la Commune de Villars-sur-Glâne.

Pour les principaux chiffres de ce budget, le déficit budgétisé, y compris l'aide au logement, est de Fr. 1'358'221.00 soit le 1,73 % des produits. Nous sommes donc bien loin de la cote d'alerte des 5 % prévus par la loi sur les communes. Je rappelle, tout de même, que nous avons en 2018 un déficit budgétisé de Fr. 2'648'401.00 donc bien plus élevé que ce budget 2019. Nous pouvons dire, au premier abord, que le budget 2019 est un budget maîtrisé.

La péréquation financière, une fois encore, augmente de Fr. 595'000.00 par rapport à 2018, ce qui donne un total net de Fr. 10'118'446.00 à payer dans le pot commun des communes fribourgeoises. En sachant que le pot commun total est de Fr. 29'000'000.00, Villars-sur-Glâne paie plus que le 33 % de celui-ci (toutes les communes du Canton). Les charges liées de 2017 à 2019 ont augmenté de Fr. 3'212'053.00 pour notre Commune. Ceci en dit long sur la restriction permanente de la marge de manœuvre d'une commune comme celle de Villars-sur-Glâne.

J'aborderai, tout à l'heure, un problème délicat, lié à la double péréquation financière, que nous connaissons au sein des associations intercommunales notamment de la prise en

compte de l'indice de potentiel fiscal contre lequel la Commune a souvent lutté. Nous verrons que la Commune a demandé un avis de droit et qu'elle a lutté à juste titre contre cet élément.

Les investissements prévus en 2019 représentent la somme brute de Fr. 16'285'360.00 et la somme nette de Fr. 13'045'827.00. Il s'agit des investissements priorisés mais il n'y a pas de certitude que ceux-ci seront tous effectués. Le Conseil communal a déjà effectué un travail de priorisation important pour aboutir à ces chiffres, lorsque ces 13 millions seront investis, les futurs amortissements seront plus élevés et grèveront le fonctionnement.

Au sujet de la dette communale, elle sera de Fr. 75'000'000.00 au 31.12.2018 et de Fr. 83'851'000.00 au 31.12.2019. Si nous mettons en parallèle les investissements et l'augmentation de la dette, la Commune de Villars-sur-Glâne aura une faible marge d'autofinancement et devra financer ces investissements principalement par l'augmentation de la dette.

Quelques bonnes nouvelles ; l'attribution aux réserves eau potable et eaux usées représente la somme de Fr. 1'343'575.00 cette année et le taux de couverture des déchets, cher à M. Colombo, est de 80 %.

Venons-en au chapitre des impôts et à l'exercice toujours difficile qui est celui d'estimer les impôts de l'année suivante. Concernant ceux des personnes physiques, le Conseil communal les a estimés à Fr. 22'500'000.00. Il a augmenté ce chiffre de Fr. 500'000.00 par rapport au budget 2018 en tenant compte des nouveaux habitants du quartier du Platy dont bon nombre d'entre eux vont s'installer en 2019 et également en tenant compte du coefficient cantonal qui nous aurait permis d'augmenter bien plus par rapport aux derniers chiffres connus de 2016. Mais la Commune de Villars-sur-Glâne est prudente et n'a pas forcé sur ce coefficient si bien que l'augmentation budgétisée est de Fr. 500'000.00 par rapport au budget 2018.

La contribution immobilière des personnes morales a augmenté de Fr. 485'000.00 par rapport au budget 2018 car plusieurs entreprises importantes ont procédé de façon simultanée à d'importants agrandissements de leur infrastructure, ce qui a abouti à une hausse importante de la valeur fiscale de leur immeuble qui est la base de calcul pour la contribution immobilière. Je tiens à préciser que les chiffres actuels de 2018 confirment déjà cette tendance d'augmentation de la contribution immobilière pour les personnes morales.

Un point intéressant qui avait été relevé par la Commission financière au sujet des mutations immobilières. Je vous rappelle que pour chaque mutation immobilière la Commune touche le 1,5 % du prix de vente de l'immeuble, appartement ou maison. Lorsqu'il y a une vente sur

plan, c'est le prix final après construction qui sert de base de calcul pour les mutations immobilières. Un calcul estimatif a été fait sur la valeur de construction du Platy dont le montant est d'environ 120 millions de francs fois le 1,5 %, ce qui donne une mutation immobilière de 1,8 millions de francs pour les nouveaux appartements du Platy. Nous avons, dès lors, considéré pour 2019 un tiers de cette somme, soit une augmentation de Fr. 600'000.00 pour le poste des mutations immobilières. Le solde sera reporté en 2020 et 2021.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été estimé à Fr. 20'260'000.00. Cette estimation délicate a trois pôles. Tout d'abord, pour une bonne partie des personnes morales de la Commune, la conjoncture est bonne, ce qui a permis de tableur sur une augmentation de 3,4 %. La Commune, là aussi, bien en dessous des recommandations cantonales qui prévoyaient une augmentation de près de 6 % par rapport aux derniers chiffres connus de 2016.

Pour la bonne surprise, une entreprise de la Commune a vu son exonération fiscale se terminer à la fin 2017. Celle-ci payait déjà une importante somme d'impôts malgré une exonération fiscale de 70%. Nous pouvons considérer que, sur une année, l'augmentation d'impôts provenant de cette personne morale qui n'a plus d'exonération fiscale devrait procurer, si elle maintient ses chiffres, un montant de Fr. 860'000.00 pour la Commune. Chiffre qui a été calculé par prudence et qui correspond à la moitié de l'augmentation se montant à environ Fr. 1'600'000.00.

Nous avons toujours cette dépendance massive à un important contribuable qui lui, comme vous pouvez le lire régulièrement dans la presse, a vu son chiffre d'affaire reculer par rapport aux années 2014-2015, ce dont nous devons tenir compte. Espérons que ce contribuable aura atteint le plancher et que son revenu recommencera à augmenter. Mais soyons clairs, les belles années 2013-2014, renseignements pris à la source, ne reviendront plus. La conjonction de ces trois pôles fait que nous pouvons maintenir un budget relativement comparable à celui de 2018 malgré la baisse encore plus importante des revenus de ce contribuable.

Pour le budget 2019, 47% de revenus concernent les personnes morales et 53 % les personnes physiques. La dépendance sur les personnes morales est toujours là et le choc sera encore plus violent lors du PF17 sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Au sujet des dépenses qui ne sont pas liées, donc maîtrisées, elles correspondent souvent à des projets cantonaux où la Commune ne décide pas forcément du timing. Je pense au carrefour Belle-Croix et je ne parle pas de la couverture autoroute, chère à mon collègue Bruno

Marmier, ainsi que d'autres projets cantonaux sur lesquels la Commune doit se greffer et dont elle ne peut pas choisir le planning.

Vous avez également reçu la planification financière, même si elle n'est pas soumise au vote. Je crois que les discussions et les explications doivent aller plus loin que le budget 2019 qui risque d'être le dernier budget du genre et qui s'étendra à l'avenir à plus long terme.

Le PF17 (projet fiscal 2017) va être débattu demain au parlement cantonal et engendrera pour la Commune une baisse des revenus sur les personnes morales de Fr. 10'454'000.00 selon l'année de référence, soit une baisse de 45 % brut. La perte nette est de Fr. 7'557'400.00 car il y aura une compensation cantonale sur 7 ans allant entre Fr. 2'8000'000.00 à Fr. 3'000'000.00 limitant la perte nette communale à Fr. 7'500'000.00 donc à 33 % du revenu des personnes morales.

La tragédie de cette histoire, c'est encore une fois la péréquation financière intercommunale qui est basée sur les trois années antérieures à l'année topique. Il en résulte que l'impact sur la péréquation financière des baisses de nos revenus fiscaux va commencer en 2023 avec le PF17. La baisse de cette péréquation financière ne commencera qu'en 2023 ; en 2020-2021 et 2022, nous paierons dans le pot commun de la péréquation financière des montants correspondant à des sommes que nous n'encaisserons plus mais que nous avons encaissé lorsque le PF17 n'était pas encore en vigueur. Je vous laisse imaginer la problématique pour ces trois années en question où nous paierons plein pot la péréquation financière alors que nous n'aurons plus les revenus fiscaux que nous avons aujourd'hui.

Demain, le Parlement cantonal débatera sur une nouvelle motion « cas de rigueur ». Je laisserai nos parlementaires communaux parler de cette problématique au sein du Parlement cantonal. Toujours est-il que le Conseil d'Etat a déterminé, en plus de la compensation attribuée aux communes, une aide pour les cas de rigueur soit pour les communes qui seront massivement touchées par le PF17. Or, selon un savant calcul de l'Etat, la Commune de Villars-sur-Glâne ne fait pas partie des cas de rigueur du Canton car le calcul cantonal est basé sur un taux fiscal de 75 % et non pas de 63,9%. Le Canton nous suggère de compenser cette perte en augmentant notre taux fiscal à 75 %, raison pour laquelle il ne considère pas notre Commune comme un cas de rigueur pour la PF17. C'est une belle récompense pour une commune qui a cherché depuis de nombreuses années à maintenir un taux fiscal attractif ! Le coût du PF17, en pourcentage d'impôts pour notre Commune, se situe entre 12,64% et 13,11%. Pour compenser la perte fiscale, selon les chiffres que l'on connaît aujourd'hui, le taux fiscal pourrait augmenter aux environs de 75 %. A moins qu'il n'y ait pas de PF17, qu'il fasse

l'objet d'un référendum où chacun votera selon ses propres convictions. L'augmentation du taux fiscal tel qu'il est calculé ici concerne les personnes morales et les personnes physiques.

Fort de ces constats, le Conseil communal a décidé de mettre sur pied un groupe de travail qui réunira un membre de chaque groupe du Conseil général ainsi que Mme la Syndique, M. Pierre-Emmanuel Carrel, Mme Rusterholz et moi-même. Ce groupe se réunira la première fois le 21 janvier 2019 et devra procéder sans tabou à un examen des recettes et des charges, à un débat d'idées pour essayer d'arriver à un consensus pour passer l'écueil du PF17 si celui-ci entre en vigueur, comme cela est prévu en 2020. Le but étant de trouver le meilleur consensus possible et là, il faudra s'inspirer de l'adage de Marc Twain « *Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait* » car le défi s'annonce gigantesque. Même si le PF17 ne devrait pas entrer en vigueur, vous constaterez que dans la planification financière, il y a un déficit récurrent pour la Commune, si bien que les idées de tout le monde ne seront pas de trop.

Deux mots sur la double péréquation intercommunale. L'article 1 de la loi sur la péréquation financière intercommunale, qui est une loi cantonale, mentionne que « *la présente loi instaure une péréquation financière directe entre les communes* ». C'est cette fameuse péréquation financière pour laquelle nous paierons Fr. 10'000'000.00 en 2019.

L'article 6 de cette loi dit que « *la somme à répartir annuellement au titre de la péréquation des ressources correspond à 2,5 % du potentiel fiscal de l'ensemble des communes.* ». Le potentiel fiscal des communes est l'addition de leurs revenus tel que les impôts, les prestations en capital, les impôts à la source, la contribution immobilière à 3‰ et les impôts sur les véhicules. Le Conseil d'Etat décide chaque année du montant global qui doit être versé dans le pot commun pour être ensuite reversé aux communes. En 2018, ce montant, très précis, est de Fr. 29'688'653.00. Il est établi par le Conseil d'Etat en référence à l'article 6 de la loi, et correspond à 2,5 % du potentiel fiscal de toutes les communes. Villars-sur-Glâne paie le montant de Fr. 10'834'384.00.

S'agissant des nombreuses associations intercommunales, la Commune de Villars-sur-Glâne a, souvent, été seule dans les assemblées pour contrer un des critères de la répartition des charges. Il y a des critères sur le nombre d'habitants, le nombre d'élèves et toujours une dose de potentiel fiscal. La Commune a toujours lutté contre cette dernière en estimant qu'elle paie déjà assez dans la péréquation intercommunale générale pour ne pas encore avoir la double peine de payer sur le potentiel fiscal encore dans les associations intercommunales. Le coût pour Villars-sur-Glâne de la dose sur le potentiel fiscal dans les associations intercommunales se monte à environ Fr. 1'000'000.00 par année. Le Conseil communal s'est posé la question

de savoir, étant donné que la péréquation financière générale couvre déjà le 2,5 % du total du potentiel fiscal, si c'était légal et encore possible de rajouter cette dose d'indice de potentiel fiscal dans les associations intercommunales pour aboutir finalement dans un pot commun qui est beaucoup plus grand que les 2,5% prévu par la loi.

Le Conseil communal a pris la peine de demander un avis de droit à un professeur externe au Canton par souci d'objectivité et d'absence de tout conflit d'intérêt. Cet avis de droit confirme que si les 2,5 % prévu dans la loi devrait déjà être atteints par la péréquation ordinaire, ce qui, à notre avis, est le cas, il n'est plus possible d'ajouter l'indice de potentiel fiscal comme critère de répartition des charges dans les associations intercommunales. Les conséquences de cet avis de droit sont en train d'être traitées. Nous avons rendu attentives certaines autorités de ces conséquences en leur demandant de bien vouloir réfléchir aux statuts de ces associations si d'aventure ceux-ci devraient être considérés comme illégaux se référant à l'article 6 de la loi.

Voilà pour le petit tour du budget 2019 avec un horizon un peu plus long sur la PF17 et une petite incursion sur la double péréquation. Au-delà de ce budget, de nombreux défis attendent la Commune, PF17, péréquation, Fusion 21, couverture d'autoroute, Belle-Croix, etc. Nous ne serons pas de trop, tous ici présents, pour apporter des idées afin de passer l'ensemble de ces écueils.

M. François Eugster, Président. La parole est à la Commission financière. Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Lors de ses séances des 2 et 9 novembre 2018, la Commission financière a reçu M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge des finances, Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, ainsi que Mme Belkiz Renklicicek et M. Bruno Marmier, Conseillers communaux et enfin M. Joël Pochon, Chef du Service des écoles, pour des questions particulières.

La Commission financière adresse ses remerciements au Conseil communal pour l'important travail réalisé dans le cadre du budget 2019 ainsi qu'aux différents services de l'administration pour son élaboration.

Elle a entendu, et s'en réjouit, que ce budget sera le dernier en mutation notamment pour ce qui est des imputations internes des charges et des produits. Une stabilisation dans l'élaboration du prochain budget sera la bienvenue ce qui permettra de procéder à certains comparatifs, compliqués ou impossibles en l'état. Toutefois, la Commission financière regrette

de n'avoir pas eu à sa disposition la planification financière lors de ses séances d'examen du budget. Elle demande qu'à l'avenir celle-ci lui soit remise en même temps que les documents relatifs au budget. Elle estime qu'il serait aussi judicieux de pouvoir disposer d'un rapport intermédiaire de l'état des comptes en cours d'année afin d'être renseignée sur l'évolution de la situation financière de la Commune.

Cela étant dit, la Commission financière reste mitigée sur ce budget présentant un déficit contenu. Le message est lui quelque peu décevant notamment dans sa partie introductive puisqu'il s'agit d'un quasi « copié-collé » de celle relative au budget 2018.

Mais la Commission financière est consciente que l'exercice du Conseil communal est rendu difficile par les incertitudes qui planent en lien avec la réforme de l'imposition des entreprises PF17 et à la fusion du Grand Fribourg. Elle salue la décision du Conseil communal de créer un groupe de travail PF17 pour réfléchir déjà sur les mesures à prendre ou les solutions à envisager pour le budget 2020 et les suivants.

S'agissant du budget 2019, la Commission constate qu'il comporte encore et toujours une augmentation des charges liées de CHF 3'200'000.-- et une hausse de la péréquation financière de CHF 600'000.--, alors qu'elle avait déjà augmenté de plus de CHF 1 million dans le budget 2018.

Ce sont ces dépenses qui plombent essentiellement le budget. Dernier maillon de la chaîne, la Commune subit ainsi les décisions fédérales et cantonales qu'elle ne peut qu'accepter. Par ailleurs, notre Commune souffre aussi de l'application du fameux coefficient fiscal non seulement dans le cadre de la péréquation financière mais aussi dans celui des associations intercommunales. La Commission financière soutient le Conseil communal dans ses démarches, à ce jour encore infructueuses, face aux autres communes pour que cette peine soit abolie.

Pour ce qui est des dépenses dont le Conseil communal a la maîtrise, la Commission financière constate qu'elles sont contenues. Elle se pose toutefois la question de l'opportunité de réaliser l'année prochaine certaines d'entre elles, comme la signalisation routière, alors que le budget est déficitaire.

Pour compenser cela, des nouvelles réjouissantes sont à souligner comme un taux amélioré de couverture des déchets qui atteint le 80%, une hausse des droits de mutation, de la contribution immobilière et des impôts des personnes physiques grâce au développement du parc immobilier de Villars-sur-Glâne. Autre bonne nouvelle pour notre Commune, la

dénonciation fiscale spontanée de la part de certains contribuables qui déploie aussi ses effets positifs par le biais des impôts sur la fortune des personnes physiques.

Quant aux personnes morales, la situation plus favorable de certaines entreprises comble celle temporairement moins bonne pour d'autres. A cela s'ajoute la fin d'une période d'exonération fiscale pour l'une d'elles, ce qui aura pour conséquence une rentrée fiscale non négligeable pour les finances communales.

Au vu de ces éléments moyennant les commentaires particuliers relatifs à certains postes que nous émettrons lors de la discussion de détail, à l'unanimité, la Commission financière approuve le budget 2019.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Lors de sa séance du 11 décembre dernier, le groupe PS a analysé avec soin le budget 2019 proposé, ainsi que le message du Conseil communal y relatif.

Pour l'essentiel, nous rejoignons ce qui a été dit par la Commission financière dans son commentaire général. Nous avons ainsi constaté, comme chaque année, le nombre important de charges liées sur lesquelles, par définition, nous n'avons hélas que très peu de prise. Parmi celles-ci nous peinons à comprendre l'augmentation drastique à nouveau des contributions de Villars-sur-Glâne à la péréquation cantonale, par ailleurs contribution peu reconnue tant par le Canton que les communes récipiendaires de la péréquation. Nous avons souhaité avoir des informations sur le système de calcul et je remercie M. Carrel de nous les avoir données ce soir.

Nous constatons que les charges sur lesquelles le Conseil communal a une influence sont contenues au maximum du possible. Ceci est le résultat d'efforts considérables tant du Conseil communal que de tous nos employés communaux. Nous émettrons quelques remarques tout à l'heure lors de la lecture.

En conclusion, nous tenons à remercier Mme Rusterholz ainsi que les collaborateurs/trices du Services des finances pour le très important travail fourni pour l'établissement de ce budget, ainsi que M. Carrel, Responsable du dicastère des finances.

En l'état, à l'unanimité, notre groupe accepte ce budget 2019 et vous recommande d'en faire de même.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à Mme Moret.

Mme Elise Moret, Conseillère générale. Dans sa séance préparatoire du 4 décembre 2018, le groupe PDC a examiné le budget 2019 ainsi que le message relatif du Conseil communal. Il remercie ce dernier pour les explications fournies.

Le budget 2019 peut être considéré comme satisfaisant. Mais les belles années sont bel et bien derrière nous. Le groupe PDC tient à souligner deux points :

- Premièrement, il observe que, tout autant les charges liées que la contribution à la péréquation financière augmentent, toujours et encore. Le groupe PDC est néanmoins conscient que la marge de manœuvre du Conseil communal est très faible.
- Deuxièmement, le groupe PDC constate que le budget est déjà déficitaire alors que l'avenir ne s'annonce pas radieux, puisque Villars-sur-Glâne va être très fortement impacté par le projet fiscal 2017 (PF17) anciennement réforme de l'imposition des entreprises. Sans parler des incertitudes liées à la Fusion du Grand Fribourg.

Nous invitons le Conseil communal à persévérer sur la voie suivie jusqu'ici afin de garantir une maîtrise des coûts et l'équilibre financier. Malgré ces remarques, le groupe PDC accepte le message relatif au budget 2019, tout en se réservant l'un ou l'autre point de détail.

M. François Eugster, Président. Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Etant donné l'incertitude sur la situation financière future de notre Commune à cause du projet fiscal 17 et en contrepartie la péréquation financière qui augmente toujours, il est bien évident qu'il faut agir avec une très grande réticence. Ceci vaut également pour les dépenses liées, sur lesquelles notre Commune n'a guère d'influence. Pour cela, nous demandons au Conseil communal, dans la limite de ce qui lui est possible, d'essayer de réduire les dépenses liées.

Le groupe PLR/PVL pointe à nouveau le doigt sur les dépenses pour les logopédistes, psychologues etc. où il y a une surdotation au niveau du Service intercommunal de psychologie, de logopédie et de psychomotricité et où le Canton ne participe pas à l'entier de ces dépenses. Le Conseil communal nous répond qu'il ne peut rien faire et il nous laisse dans l'obscurité. A-t-il au moins essayé de faire quelque chose, même si nous sommes minoritaires au sein de ses services intercommunaux ?

De plus, la double punition sous-titre de double péréquation, comme expliqué par M. Olivier Carrel, au sein de ces activités intercommunales laisse un goût très amer et le groupe PLR/PVL se joint au Conseil communal dans son combat contre cette double punition pour arriver peut-être à diminuer les dépenses liées.

Par contre, s'agissant des dépenses qui sont dans le domaine d'influence directe de la Commune, il y a là aussi des démarches à entreprendre comme l'histoire du Toboggan du Platy qui est pour moi, personnellement, une histoire qui reflète notre « americanisation » dans le domaine de la responsabilité. On veut s'assurer que rien ne se passe et qu'il n'y ait pas d'accident. On ne tient même pas compte de la propre responsabilité des parents. Est-ce que nos enfants sont plus maladroits que nous l'étions ? Est-ce qu'ils ne sont vraiment plus aussi agiles que nous l'étions sur les places de jeux ? Un toboggan qui a servi pendant plus de trente ans et où aucun accident grave ne s'est produit devient, d'un jour à l'autre, un objet dangereux ! Même si je partage l'avis que le toboggan du Platy doit être rafraîchi parce qu'il est devenu lent avec le temps et que la surface est abîmée, le groupe PLR/PVL ne comprend pas pourquoi ces réparations coûtent la somme de Fr. 30'000.00 !

De plus, notre groupe ne comprend pas non plus pourquoi le Conseil communal veut dépenser la somme de Fr. 50'000.00 pour poser des panneaux de signalisation pour des rues qui ne l'étaient pas jusqu'à aujourd'hui. Accroître le déficit pour cet objet, nous paraît complètement irresponsable. Il en va de même pour l'aide directe au logement que le groupe PLR/PVL juge aussi d'irresponsable comme évoqué lors du débat de tout à l'heure sur ce sujet.

C'est donc durant la discussion détaillée que le groupe PLR/PVL demandera de radier quelques dépenses, jugées irresponsables, par notre groupe étant donné la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons et il vous invite à nous rejoindre dans cette démarche, avant d'approuver le budget 2019 de la Commune de Villars-sur-Glâne.

M. François Eugster, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseil général. Dans sa séance du 5 décembre 2018, le groupe Verts-PCS a étudié avec grand intérêt le message relatif au budget de la Commune pour l'année 2019.

Le groupe remercie M. Olivier Carrel, Mme Rusterholz, les Conseillères et Conseillers communaux ainsi que les services respectifs pour le travail fourni et son effort afin de rendre le budget le plus transparent possible sur environ sept cents postes. Le budget est décrit avec une très grande précision.

Le budget annuel est la clé pour le groupe de pilotage prévu pour un futur durable socialement et économiquement plus rentable.

Pour ce faire, il nous semble qu'un pilotage nécessite un référentiel et un regard vers l'avant avec les informations qui en découlent. Sans ce référentiel, nous risquons de nous perdre dans un « micromanagement » ce qui semble arriver de temps à autre.

Pendant la délibération, je démontrerai quelques référentiels possibles qui pourront donner une certaine orientation dans les dépenses.

Dans ce sens-là, le groupe Verts-PCS remercie le Conseil communal et ses services pour le travail fourni et invite le Conseil général d'entrer en matière.

M. François Eugster, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito, Conseillère générale. J'interviens à titre personnel et non pas au nom du groupe. Etant donné que certains partis ont annoncé qu'ils allaient faire des demandes de réduction en raison de la situation financière catastrophique de la Commune, j'aimerais revenir sur les chiffres 2017. Le budget qui nous avait été soumis avait un déficit de Fr. 1'500'000.00 et le résultat, si nous regardons les documents à la page 34, était finalement positif.

Par rapport à la question du PF17, j'aimerais ajouter que la RIE III, dont nous avons beaucoup parlé comme étant une fatalité, que le PF17 n'est pas une fatalité et j'espère que la Commune de Villars-sur-Glâne, qui paierait le prix fort du PF17, va se battre fortement et s'engager contre ce projet fiscal.

M. François Eugster, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseil général. Je souhaite rebondir sur la dernière intervention. S'agissant des impôts des personnes physiques et morales, le Canton propose aux communes, grâce aux statistiques du Service cantonal des contributions, une augmentation de 6,1 % entre 2016 et 2019 pour l'impôt sur le revenu et 9,27% pour la fortune. Ces chiffres sont toujours interprétés vers le bas par notre Commune. Est-ce qu'un travail a été fait pour déterminer la plausibilité des chiffres proposés par le Canton ? Car il nous semble primordial et important d'avoir une bonne estimation pour la formulation du budget. Ce qui veut dire un écart minimal vers le haut ou vers le bas.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir dans le cadre de cette discussion générale ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je vais déjà répondre aux remarques générales qui ont été faites. Tout d'abord à celle de la Commission financière s'agissant de fournir une situation intermédiaire de l'état des comptes en cours d'année. Nous pouvons tout à fait le faire mais uniquement pour les chapitres de 1 à 8 et non pas pour le chapitre 9 qui est celui des impôts et formant le corps principal du budget et des comptes communaux. Avec une projection au 30 juin ou au 30 septembre, nous ne saurons rien de plus sur les rentrées fiscales qu'au moment de notre budget à la fin de l'année précédente.

S'agissant de la remarque sur le coefficient cantonal des augmentations d'impôts préconisées par le Canton, l'expérience a démontré que les taux cantonaux étaient beaucoup trop élevés si nous les comparons à la situation microcosmique de la Commune de Villars-sur-Glâne. C'est en fonction de ce que l'on sait de notre population, de son évolution, de sa structure et des projets immobiliers que nous pouvons affiner les positions. Nous sommes une commune particulière, dépendante des personnes morales avec une stagnation de l'impôt des personnes physiques jusqu'à aujourd'hui du fait de la structure de nos habitants. Cette situation pourrait évoluer avec les nouveaux quartiers du Platy et du Vallon de Villars si bien que nous pourrions revoir à la hausse ces augmentations. Pour l'instant, sur la base des derniers chiffres connus et facturés de 2016, nous connaissons exactement ce que les contribuables physiques ont payé. Nous faisons une adaptation par rapport à ce que nous savons sur les mouvements de la Commune de Villars-sur-Glâne. Il serait irresponsable de prendre l'augmentation préconisée par le Canton car nous savons très bien que cette augmentation n'est pas valable pour notre Commune.

M. François Eugster, Président. Est-ce que la Commission financière souhaite-t-elle ajouter quelque chose ? Tel n'est pas le cas. La discussion générale étant terminée, je propose de clarifier certains principes afin de faciliter la suite des débats.

Nous allons passer à l'examen de détail chapitre par chapitre. Dans le message du Conseil communal joint à ce budget, vous trouverez bon nombre d'explications concernant la justification de la modification du montant de certains postes.

Je vous rappelle qu'en cas de discussion et de proposition à la baisse ou à la hausse de la part du Conseil général sur un poste du budget, nous voterons en premier lieu sur la proposition budgétaire du Conseil communal, telle qu'elle est présentée dans ce budget.

Si la proposition initiale du Conseil communal est acceptée, la proposition du requérant ne sera pas mise au vote.

Ce n'est qu'en cas de refus de la position budgétaire initiale du Conseil communal que nous nous prononcerons et que nous voterons sur la proposition du requérant.

Au cas où plusieurs propositions concernant le même poste sont avancées, si la proposition initiale du Conseil communal est refusée, nous voterons sur la proposition qui s'éloigne le moins de la proposition budgétaire initiale et ainsi de suite. La première proposition qui aura obtenu la majorité des voix sera définitivement retenue et les autres écartées.

Au cas où le Conseil communal devait soumettre une nouvelle proposition au budget ou devait se rallier à une proposition du Conseil général, c'est cette nouvelle position budgétaire qui serait en priorité soumise au vote.

Je vous rappelle également qu'en cas de proposition à la hausse d'une position budgétaire, il convient de trouver un autre poste que l'on peut diminuer en contrepartie. Par ailleurs, ce sera encore une fois la proposition initiale du Conseil communal qui sera soumise au vote en priorité.

Lorsque nous passons en revue les positions budgétaires d'un chapitre, toutes les modifications le touchant doivent être annoncées. Nous ne reviendrons ensuite plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures le touchant.

Et finalement, après la discussion de détail, nous passerons à l'approbation du budget de fonctionnement et des investissements 2019 présenté dans son ensemble. Ce vote inclura les éventuelles modifications adoptées durant la présente séance.

Y a-t-il des questions ou des remarques à formuler sur les modalités présentées ? Tel n'est pas le cas, nous passons à la discussion de détail et à l'examen des comptes de fonctionnement, chapitre par chapitre.

Chapitre 0 / Administration, pages 1 à 3

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a deux remarques :

020.352.10 Part au frais admin. de l'Agglo

La Commission financière a pris note des explications de M. Marmier, Conseiller communal, sur l'augmentation de ce poste justifiée essentiellement par la location de locaux supplémentaires et de frais de déménagement du personnel de l'Agglo.

020.319.30 TVA administration

La Commission financière a pris note que les CHF 10'000.— budgétisés correspondent à la TVA sur les abonnements généraux mis à disposition de la population pour 2019. Le montant dû et qui a été omis jusqu'ici d'être payé le sera rétroactivement sur le budget 2018.

M. François Grangier, Conseiller général a la question suivante :

010.352 Participation à la fusion du Grand Fribourg

Je souhaite savoir si c'est une charge liée ou un versement de bon voisinage en tant que participation à la fusion du Grand Fribourg.

M. François Eugster, Président. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il s'agit d'une charge liée.

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général a les remarques suivantes :

020.307 Contribution pour retraites anticipées

Après un montant qualifié de raisonnable en 2018 (renvoi du budget 2017 oblige ?), force est de constater que la Commune pratique à nouveau une politique disons plus généreuse en matière de retraite anticipée avec plus de CHF 105'000.00 au budget, soit le double du budget 2018. L'argument que les personnes proches de la retraite coûtent plus cher que les jeunes nouveaux arrivants ne tient semble-t-il pas, puisqu'en parallèle de la hausse des retraites anticipées, le traitement du personnel ne cesse d'augmenter. Nous souhaitons ainsi vraiment que les retraites anticipées profitent avant tout aux employés communaux avec un travail qualifié de pénible, en extérieur par exemple.

020.352.10 Part aux frais administratifs Agglo

Comme l'a mentionné la Présidente de la Commission financière, la grosse partie de cette augmentation de CHF 76'000.- entre comptes 2017 et budget 2019 est liée au déménagement de l'Agglo dans de plus grands locaux. Or, elle est aussi due à l'augmentation des jetons de présence des membres du Comité et du Conseil de l'Agglo, passant de CHF 50.- à CHF 100.- la séance. A l'heure des économies, cette hausse de 100% du traitement des membres est malheureuse, pour ne pas dire maladroite. Nous encourageons nos membres villarois du Conseil et du Comité de l'Agglo à rejeter ce genre d'initiative, rappelant qu'à la fin c'est la Commune qui verra sa participation au pot commun « Agglo » augmentée.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions concernant le chapitre 0 ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 1 / Ordre public, pages 4 et 5

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a la remarque suivante :

160.427 Location locaux de la PC

La Commission financière a pris note qu'il n'y a pas lieu d'espérer que le produit de location de ces locaux atteigne les montants des années dernières, la location à l'armée ayant été refusée en raison de la proximité de la nouvelle école du Platy.

M. Eric Guggiari, Conseiller général a la remarque suivante :

160.427 Location locaux de la PC

Comme la Commission financière l'a mentionné, le produit de location de ces locaux est en baisse car l'armée n'est plus la bienvenue en raison de la proximité de la nouvelle école du Platy. Aussi me demandai-je qu'est devenue notre société qui se méfie de son armée à un point tel qu'elle ne prend pas le risque que les soldats puissent côtoyer les enfants alors que l'armée est censée assurer la sécurité « übung nicht erfüllt » !

M. François Eugster, Président. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. M. Guggiari, nous n'avons pas peur que nos enfants cotoient l'armée mais que celle-ci soit obligée de faire des gardes avec fusil. Je vous laisse imaginer la tête des parents qui voient leurs enfants passer devant des hommes armés. Nous avons essayé de négocier avec l'armée, mais malheureusement, pour des raisons de sécurité qui tiennent aux troupes elles-mêmes, il n'a pas été possible de lever les gardes de patrouilleurs armés. Dès lors, nous avons dû réduire les possibilités de loger l'armée. Ceci n'a rien à voir avec l'amour que nous lui portons, bien au contraire !

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général a la question suivante :

160.314 Entretien et réparation des locaux

Nous parlons de l'entretien des locaux de la protection civile. Pour ce poste, il y a un montant de Fr. 1'500.00 afin d'installer une armoire à pain afin de répondre aux normes de l'armée sur les denrées alimentaires. Je pense qu'il y a une contradiction entre ce qu'on vient d'entendre et le fait d'investir suite au départ de l'armée.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Gobet.

M. Gaël Gobet, Conseiller général. Les arguments qui ont été avancés par Mme la Syndique me font bondir par rapport à la garde armée. Une armée sans armes, premièrement je n'appelle pas cela une armée et deuxièmement, que dire des policiers qui sont parfois stationnés devant l'école de Cormanon notamment, et qui eux sont armés de pistolet autour de leur ceinture et probablement munitionnés. Je ne vois pas du tout la problématique à ce que les enfants soient confrontés aux soldats.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Nous n'allons pas faire un débat sur l'armée ce soir mais je tiens, tout de même, à préciser que les enfants connaissent les policiers car ils les côtoient souvent. Ce sont des policiers de proximité et qui sont formés, ce qui n'est pas toujours le cas pour les soldats.

Par ailleurs, habitant le quartier et me promenant très régulièrement sur le site du Platy, à titre personnel, s'il y a des soldats armés qui s'y trouvent, cela ne me dérange pas particulièrement. Ce qui me dérange le plus, ce sont les fils de fer barbelés et les camions parkés de façon intempestive.

J'avais fait une demande, il y a une dizaine d'années dans cette salle, afin de diminuer la location de l'abri PC donc je suis heureux d'apprendre cette nouvelle, ceci pour vous donner aussi un autre écho. Si ces locaux peuvent servir à loger d'autres associations comme les RFI, qui sont toujours à la recherche de locaux, cela pourrait être aussi une bonne solution.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 2 / Enseignement et formation, pages 6 à 11

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière a les remarques suivantes :

200.351 Traitement personnel « enfantines »

La Commission financière a été informée que l'ouverture de cette classe supplémentaire relève d'une demande de la Commune et qu'en raison d'un effectif d'élèves non atteint, la dépense est uniquement à la charge de la Commune.

210.316.05 Transports scolaires

Selon les explications fournies par M. Pochon, Chef du Service des écoles, notre Commune n'aura, en raison de la nouvelle Loi scolaire, plus de frais de transport d'élèves à sa charge. Sa participation pour 2018 et les années antérieures relevait du pot commun uniquement.

290.310 Frais de publications, annonces et divers

La Commission financière a été renseignée sur l'augmentation de ce poste qui aurait dû faire l'objet d'un commentaire dans le message. Elle a pris note que cette hausse est due notamment à des frais d'impression pour le bulletin communal destiné aux parents, réalisé jusqu'à maintenant par le Service des écoles et dans le futur par l'Institut St-Camille.

210.366.50 Subsides pour camp de ski et d'été

Une explication est attendue pour le Conseil général comme elle a été donnée par le Chef du Service des écoles à la Commission financière au regard des nouvelles directives en la matière suite à l'arrêt du Tribunal fédéral.

220.302 Traitement des psychologues

220.318.01 Traitement des psychologues

La Commission financière a entendu les explications données par M. Pochon, Chef du Service des écoles. Elle souhaite que le Conseil général en soit aussi informé.

2902.314 Entretien et rénovation (école des Rochettes)

La Commission financière a pris note de la nécessité de procéder à certains travaux d'aménagement extérieurs pour répondre aux normes afin d'assurer la sécurité notamment des jeunes utilisateurs. Vu les arguments évoqués relatifs à la vétusté de la cuisine des maîtres, la Commission financière n'entend pas s'opposer à cette dépense.

2903.314 Entretien et rénovation (école de Villars-Vert)

La Commission financière a pris note de la nécessité d'effectuer cette dépense après que plusieurs solutions aient été mises en place, sans succès.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général a la remarque suivante :

220 SIPLP

D'année en année, les frais de traitement du SIPLP prennent l'ascenseur. A noter la participation du Canton au poste 220.451 et, ainsi qu'indiqué dans le message, ce service est surdoté en personnel.

Le groupe PLR-PVL est agacé par le fait que l'on puisse continuer d'engager alors que les critères du SESAM nous disent le contraire. Deux pistes pour contrer cela :

1. changer les critères, qui seraient trop strictes ou
2. cesser les engagements, l'offre créant le besoin.

Inutile de vous dire que notre groupe est clairement en faveur de la 2^{ème} option, d'autant plus qu'il y a bientôt dans nos classes plus d'enfants ayant recours à ces mesures que ceux qui n'y recourent pas. Nous encourageons ainsi, encore une fois, nos représentants au sein du SIPLP de lutter afin que ce service se limite strictement aux critères fixés par le SESAM.

M. François Eugster, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Mon intervention est un peu différente parce que j'aimerais parler du problème du parc immobilier pour l'ensemble des postes x.312, x.312.05 et x.312.10 que nous retrouvons dans les différents chapitres. Nous constatons que pour chaque immeuble il y a une amélioration. Nous voyons deux perspectives, la première est de maintenir la valeur de l'objet par l'entretien et la deuxième, de faire évoluer le parc immobilier pour avoir un parc immobilier durable.

La diminution des frais de chauffage, d'électricité et d'eau peuvent être des indicateurs de la performance concernant l'augmentation de la valeur écologique de nos immeubles. Un graphique indiquant la consommation globale serait bienvenu dans un prochain message.

C'est un petit saucissonnage car nous avons pour chaque immeuble des frais de chauffage, d'électricité et d'eau mais il serait bien de savoir comment l'argent qui a été investi change la performance de notre parc immobilier.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions concernant le chapitre 2 ? Tel n'est pas le cas. Le Conseil communal souhaite-t-il répondre ? Mme Déneraud.

Mme Caroline Déneraud, Conseillère communale. S'agissant de la remarque de la Commission financière au sujet du traitement du personnel de l'école enfantine, il est exact qu'une classe est entièrement à la charge de la Commune. Le Conseil communal a suivi la demande du corps enseignant du cercle scolaire de Villars-Vert pour répondre aux besoins particuliers des enfants de l'école de Villars-Vert qui sont, dans une très grande majorité, allophones. Le Conseil communal a estimé que les arguments présentés par le corps enseignant étaient pertinents, à savoir une prise en charge la meilleure possible. Pour cela, il fallait des classes à petit effectif. Nous avons donc ouvert une classe supplémentaire à l'école enfantine qui est exclusivement à la charge de la Commune. Si le Conseil général estime que cette dépense n'a pas lieu d'être, nous vous prions de l'exprimer, afin que, nous puissions faire le nécessaire pour la rentrée prochaine.

S'agissant du poste 210.316.05 Transports scolaires, effectivement l'Etat ne nous facture plus de frais de transport scolaire et il en va de même pour le poste 210.316 10. Nous ne participons plus aux frais du pot commun des transports scolaires depuis la rentrée 2018. Les frais de transport scolaire sont à la charge exclusive des communes, il n'y a plus de pot commun.

Concernant le poste 210.366.50 Subsidés pour camp de ski et d'été. Ces frais découlent de l'arrêté du Tribunal fédéral. Dans le message se trouve un tableau donnant l'impact financier de cet arrêt fédéral. Vous pouvez y voir dans la première ligne les frais 2017-2018 et dans la deuxième, les coûts pour la rentrée scolaire 2018-2019. Je précise au sujet des activités culturelles organisées pour les élèves de notre Commune que les parents ne les financent pas. Le montant de cette année est encore de Fr. 12'000.00 afin de comparer de manière exacte par rapport à l'année précédente car en 2019, nous avons prévu une représentation du cirque Starlight qui coûte Fr. 9'000.00. Le Canton a adressé un message au Grand Conseil proposant qu'un montant de Fr. 75.00 par élève soit versé aux communes pour prendre en charge une partie des augmentations liées à l'arrêt du Tribunal fédéral. Le montant total a été évalué à Fr. 74'700.00 ce qui fait qu'au final les charges financières supplémentaires pour la Commune s'élèvent à Fr. 21'000.00.

Pour le poste 290.310 Frais de publications, annonces et divers. Chaque année le Service des écoles édite 1'500 bulletins destinés aux parents d'élève. Durant de nombreuses années, ce bulletin a été réalisé intégralement par le Service des écoles, ce qui prenait beaucoup de temps au personnel qui ne pouvait pas faire autre chose durant ce temps. Depuis cette année, le mandat d'impression du bulletin sera donné à l'institut St-Camille.

S'agissant du poste 220.318.01 Traitement des psychologues, nous avons également dû tenir compte de retraites anticipées ce qui n'était pas le cas pour les budgets précédents. Il y a eu également une augmentation en dotation de personnel de 20 % pour la psychologie du CO de Sarine-Ouest.

J'aimerais ajouter encore quelques mots au sujet du SIPLP. Ce dernier offre des prestations de psychologie, de logopédie et de psychomotricité à des enfants qui ont des besoins particuliers qui se trouvent dans nos classes de Villars-sur-Glâne mais également dans les communes membres du SIPLP qui sont au nombre de seize. La Commune de Villars-sur-Glâne n'a pas la majorité au sein de la Commission de gestion qui est composée de onze membres dont trois de Villars-sur-Glâne. Il y a des temps d'attente impressionnants dans certaines communes y compris à Villars-sur-Glâne pour des prestations en logopédie et en psychologie. Les enfants doivent attendre parfois jusqu'à 6 mois, voire une année, afin d'avoir un premier rendez-vous. Au sein de la Commission de gestion, les représentants des

communes ont estimé qu'il était important pour ces élèves d'avoir un suivi dans un délai raisonnable. Voilà pourquoi il y a une surdotation de 2,32 EPT dont un poste à mi-temps en logopédie, un poste et demi en psychologie et 0.32 poste en psychomotricité. La sur-dotation pour la psychologie remonte à plus de dix ans.

M. François Eugster, Président. Est-ce que la Commission financière et le Conseil général sont satisfaits des réponses du Conseil communal ? Mme Maillard Russier.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. Je veux juste apporter une petite précision par rapport à la classe enfantine où je n'ai pas été très claire. La Commission ne contestait pas en soi la création de la classe supplémentaire mais se demandait si à posteriori le Canton participerait à la création d'une classe supplémentaire si en cours d'année selon les évaluations d'élèves, l'effectif nécessaire serait atteint. On nous a répondu que les évaluations en cours ne sont pas prises en compte par le Canton et du moment que nous avons décidé d'ouvrir cette classe, cette dernière est à la charge de la Commune.

C'était une remarque par rapport à la participation financière de la Commune et non pas sur le fait d'ouvrir une classe enfantine. Je voulais juste apporter cette précision.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Mon intervention est sur le plan humain. Je crois qu'aucun parent n'envoie par plaisir et gaieté de cœur son enfant, qui a besoin d'aide, dans une institution. Tous les parents souhaitent que leurs enfants se sentent le mieux possible. Je ne connais pas de parents qui vont envoyer leurs enfants par plaisir en psychologie ou en logopédie.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je rebondis également sur cette classe enfantine supplémentaire. En tant que parent, j'ai vécu ce cas de figure à l'école libre publique où une classe allait dans tous les sens sauf dans celui qu'elle devait. Et là aussi, la décision avait été prise de mettre plus de moyen de la part des communes pour trouver le bon équilibre pour cette classe. Je ne peux que saluer cette décision prise à l'époque. Je suis très heureux de voir que la Commune a le courage d'entrer dans ces frais car pour des enfants qui se trouvent dans cette situation, il faut absolument pouvoir réagir. Malheureusement, j'avais aussi constaté, lorsque j'étais membre de la Commission scolaire de l'ELP, que le Canton n'a

aucune marge pour effectuer ce genre de geste qui revenait aux communes. Je trouve que c'est une bonne décision d'avoir ouvert cette classe et j'en remercie le Conseil communal.

M. François Eugster, Président. Mme Comment.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Effectivement, personne n'envoie son enfant de gaieté de cœur chez le psychologue ou le logopédiste mais qu'en est-il des prescriptions médicales faites par le médecin de famille, ce qui revient, en fait, à la même chose ? De plus, l'assurance maladie pourrait prendre en charge une partie de ces frais.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Ces enfants sont suivis par des psychologues, logopédistes ou psychomotriciens à la demande des parents sur conseil des enseignants et cela n'est pas pris en charge par les assurances car la loi sur la scolarité prévoit que les enfants peuvent être suivis gratuitement par des services auxiliaires scolaires.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions sur le chapitre 2 ? Tel ne semble pas être le cas, nous passons au chapitre 3.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs, pages 12 à 16

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière a les remarques suivantes :

354.312 BSEV - Chauffage

351.312 La Grange - Chauffage

341.312 Centre sportif - Chauffage

La Commission financière a entendu la réponse très complète donnée par les représentantes de la Commune, Mmes Renklicicek, Conseillère communale et Mme Duvoisin, Responsable de l'urbanisme et constructions, au sujet de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux. Elle a pris note que la Commune a réalisé de gros efforts pour ce qui est de la diminution de l'effet de serre grâce à la mise en place du chauffage à distance. Par contre, il est prématuré d'espérer une baisse des coûts. Ce n'est qu'en 2019 que l'on pourra constater les effets des mesures prises avec la rénovation de l'école de Cormanon.

341.318.30 Etude développement secteur du centre sportif

La Commission financière a compris la nécessité d'étudier les différentes options possibles avec une estimation des coûts probables.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Etter

M. Adrian Etter, Conseiller général. Pour mesurer l'efficacité des immeubles, ce ne sont pas les coûts qui comptent mais les calories dépensées. Je propose de mesurer l'efficacité par des calories au lieu de kilowatt qui sont utilisés et non pas des coûts qui sont engendrés.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général a la remarque suivante :

340.427.20 Location terrain synthétique

A titre personnel, je remercie le Conseil communal pour son commentaire concernant ce poste. Une discussion que j'ai eue avec M. Pierre Emmanuel Carrel a permis d'éviter le dépôt d'un postulat et ainsi de gagner du temps. Pour rappel, lors de la séance avant l'été, j'étais intervenu pour que nous ayons une explication claire et que nous puissions ainsi définitivement décharger le club de football de Villars-sur-Glâne de toute obligation concernant la location du terrain. L'analyse de départ étaient totalement erronées, peu importe les raisons aujourd'hui ; l'important est que le club, géré par d'autres personnes poursuive ses activités en toute sérénité. Errare humanum est, perseverare diabolicum est.

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général a la remarque suivante :

330.314 Entretien des jardins publics et chemins

Mme Bernhard l'a déjà mentionnée tout à l'heure, le renouvellement d'un toboggan pour CHF 30'000.00 tout un symbole ! Pouvons-nous avoir plus de précision sur son remplacement ? Est-ce que des autres solutions ont été étudiées et si oui quels sont leurs coûts ? Et est-ce absolument nécessaire ?

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, chaque année, nous mettons au budget pour les différentes places de jeux, un montant entre Fr. 25'000.00 à Fr. 30'000.00 suivant les rapports du BPA. Ce toboggan s'inscrit dans cette dynamique de changement et je dois vous avouer que lorsque j'ai reçu le coût de ce toboggan, je suis resté assis. En effet, son infrastructure est en rondins de bois et la crainte du BPA est qu'un enfant en sorte en se blessant gravement. Nous avons regardé, afin d'avoir une protection autour de ces rondins, pour mettre éventuellement des copeaux ou des protections autour des rondins mais cela n'est pas possible. Alors pour répondre aux mesures de sécurité en laissant les rondins, le toboggan sera fermé afin qu'aucun enfant ne puisse sortir et se blesser. Ce qui fait que le coût de cette infrastructure s'élève à Fr. 30'000.00 voire un peu moins mais pas en dessous de Fr. 25'000.00.

Quant au maintien du toboggan au Platy, il est avéré car beaucoup d'enfants l'utilisent et c'est un point important pour la place de jeu au Platy.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général a une remarque :

330.314 Entretien des jardins publics et chemins

Le concept de « Commune à papillons » est une bonne intention. Dans ce contexte, il serait souhaitable d'avoir uniquement des plantes avec une valeur écologique pour l'écosystème locale sur les terrains gérés par la Commune. Si cette idée est considérée comme raisonnable, les frais d'hivernage des plantes tomberaient dans la neige ou dans l'eau.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 4 / Santé publique, page 17

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque

Chapitre 5 / Affaires sociales, pages 18 à 20

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Concernant les dépenses non liées, le groupe PS remarque que les dépenses de ce poste sont maîtrisées et n'ont quasi pas augmenté tout en proposant à la population de très nombreux services et activités, preuve en est, la liste impressionnante parue dans le dernier bulletin communal. On voit que les dépenses, dans ce domaine, décidées ici, sont utilisées avec efficacité et rigueur.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 6.

Chapitre 6 / Transports et communications, pages 21 et 22

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière, a les remarques suivantes :

620.314.20 Entretien éclairage public

La Commission financière, suite aux explications fournies par M. Bruno Marmier, Conseiller communal, a saisi la difficulté pour la Commune de faire appel à un autre fournisseur que le Groupe E compte tenu de son quasi-monopole dans ce domaine.

620.314.50 Signalisation routière

Les explications complémentaires ont été données par M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier. La Commission financière se pose la question de l'opportunité de procéder à cette dépense alors que le budget est déficitaire. La raison voudrait que l'on évite les dépenses qui n'ont pas le caractère d'indispensable pour la bonne marche du ménage communal.

M. François Eugster, Président. La parole est au Conseil général. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général a la remarque suivante :

620.314.20 Entretien éclairage public

620.314.32 Assainissement éclairage public

Le groupe Verts-PCS salue l'effort constant d'amélioration de l'efficacité sur la consommation d'énergie. Notre groupe serait intéressé de connaître et comprendre les effets de cet investissement sur la consommation d'énergie en mentionnant dans un message un graphique indiquant la diminution de la consommation.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général a la remarque suivante :

620.314.50 Signalisation routière

A nouveau notre groupe se pose la question de savoir si la signalisation du Centre sportif pour un montant de Fr. 30'000.00 est vraiment nécessaire alors que les parkings sont bien signalés et surtout les Fr. 50'000.00 pour de nouveaux panneaux et plaquettes ? Nous estimons que ce n'est pas une nécessité étant donné le budget de la Commune.

De ce fait, nous vous soumettons la proposition suivante, à savoir : biffer ces deux montants de Fr. 30'000.00 et Fr. 50'000.00 et d'allouer ces montants à la réduction du déficit. Ainsi, nous comblerons le montant de Fr. 20.000.00 supplémentaire pour envoyer nos enfants en camp d'été et en camp d'hiver.

M. François Eugster, Président. M. Peiry, pouvez-vous nous donner une précision au sujet des chiffres ?

M. Ian Peiry, Conseiller général. Il s'agit du poste 620.314.50 Signalisation routière, nous diminuons ce poste qui se monte à Fr. 105'500.00 à Fr. 25'500.00. C'est-à-dire les montants de Fr. 30'000.00 pour la signalisation du Platy et de Fr. 50'000.00 pour les nouveaux panneaux et plaquettes.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général a les remarques suivantes :

620.314.20 Entretien éclairage public

Notre groupe a été surpris par les explications données dans le message. Le contrat de maintenance est d'environ Fr. 43'000.00 ; normalement nous devrions connaître le prix exact d'un contrat établi sur plusieurs années et à quoi il correspond : au changement des lampes, des mâts ?

Pourquoi l'expertise pour effectuer les réparations ne fait-elle pas partie du forfait entretien ? Pourquoi le Groupe E gère-t-il tout apparemment ? A-t-on fait des appels d'offres à d'autres sociétés pour l'installation des mâts et la gestion des éclairages ? Selon nos informations, la prépondérance du Groupe E est un cas unique en Suisse en l'occurrence dans notre Canton.

S'agissant des points lumineux percutés par des véhicules, est-ce que les frais sont pris en charge par l'assurance RC du véhicule responsable ? Et enfin, le coût pour l'installation des guirlandes, est-ce une dépense réelle ou une imputation pour le salaire des employés communaux qui les installent ?

620.314.32 Assainissement des éclairages publics

De quelles rues s'agit-il ? Compte tenu du déficit budgété, est-ce vraiment nécessaire ? Et est-ce que cela fait partie d'un plan d'assainissement ?

620.314.50 Signalisation routière

Compte tenu de l'intervention de M. Peiry faite tout à l'heure, notre groupe propose également d'abaisser ce poste à Fr. 25'500.00 pour les mêmes raisons évoquées que le groupe PLR-PVL.

Pour terminer, à titre personnelle, j'ai une information à vous donner concernant le poste 650.352.10 Part aux transports et mobilité Agglo. Je tiens, en tant que délégué à l'Agglo, de vous faire part de quelques explications concernant l'augmentation de Fr. 80'000.00 pour ce poste.

Tout d'abord, la desserte de la ligne 11 sera améliorée dès avril 2019. Les courses commenceront beaucoup plus tôt le matin en semaine qu'actuellement et le samedi il y aura des courses plus tard le soir et comme l'introduction des courses horaire le dimanche. Certes cela concerne Avry et Matran, mais Villars-sur-Glâne profitera aussi de ces améliorations.

Les TPF ont refacturé à l'Agglo des coûts supplémentaires d'exploitation liés à leur déménagement à Givisiez, argumentant que les bus feront plus de courses à vide ! Lors de la séance du 12 octobre de l'Agglo, nous avons soutenu, sans succès une proposition visant à

supprimer ces coûts supplémentaires. Enfin pour couronner le tout et sans entrer dans les détails très complexes, une subvention cantonale a été abaissée de 2% pour la prise en charge des coûts des transports publics !

Ces éléments expliquent cette augmentation de CHF 80'000.00.

M. François Eugster, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. En ce qui concerne les éclairages publics comme je l'ai expliqué à la Commission financière, l'entretien de ces éclairages ne fait pas l'objet d'un appel d'offre. Un forfait est proposé par le Groupe E concernant les infrastructures électriques des lampadaires étant donné qu'il est propriétaire de la ligne électrique. La Commune est propriétaire du mât et de l'installation électrique à l'intérieur du mât. Le forfait concerne l'installation électrique. Le montant de Fr. 25'000.00 concerne principalement le remplacement des mâts lorsque ceux-ci sont abimés.

Au sujet des points lumineux percutés, remarque tout à fait pertinente, nous nous retournons, bien évidemment contre le responsable de l'accident. Malheureusement, ces gens ne laissent pas toujours leur adresse et dans ce cas, le temps que nous les retrouvions, c'est la Commune qui doit assumer les réparations. Il est clair que lorsque le responsable est connu, c'est son assurance responsabilité civile qui prend en charge les frais de réparation.

Concernant les guirlandes lumineuses, je vous avoue que vous m'enguirandez car je n'ai pas la réponse. J'imagine que c'est une dépense qui concerne l'installation des guirlandes et qu'elles doivent aussi être renouvelées. Je ne manquerai pas de poser la question.

Au sujet de l'assainissement de l'éclairage public, il y a un plan général sur plusieurs années qui a été établi. Le montant de Fr. 40'000.00 reste un forfait car lorsqu'il y a des travaux de construction ou de réfection des routes, nous profitons, lorsque les entreprises sont sur place, de procéder à certains changements selon la nécessité même si cela ne rentre pas dans le plan général d'assainissement.

Concernant la signalisation routière notamment celle du Centre sportif, lors de grandes manifestations entraînant des surcharges des parkings existants autour du Centre sportif et une sous-utilisation des parkings le long de la voie ferrée ainsi que de la nouvelle école, le fait d'avoir une signalisation automatique au sujet du nombre de places disponibles permettra d'éviter des va-et-vient inutiles dans ce secteur. Pas plus tard qu'aujourd'hui, dans le courrier des lecteurs de La Liberté, il était demandé que la mobilité et les flux soient réglés de manière

intelligentes. Il est clair que ce genre d'installation a un certain coût, mais le Conseil communal a estimé qu'il fallait éviter des mouvements inutiles dans ce secteur.

Concernant l'attribution des noms de rues et de panneaux indicateurs, c'est une volonté de la Commune de nommer un certain nombre d'endroits et de cheminements depuis plusieurs années. Le Conseil communal a créé un groupe de travail qui a rassemblé des personnalités de la Commune comme M. Raymond Pilloud, ancien Conseiller communal, M. Jean-Pierre Dewarrat, archéologue, Mme Madeleine Huwiler, ancienne responsable du Service des écoles et archéologue. Un certain nombre de cheminements ont été nommés avec des noms de personnalité ou avec des lieux où des événements historiques de la Commune se sont passés, avec des plaquettes explicatives. Il s'agit de rappeler l'histoire de notre Commune et de son territoire. C'est aussi la responsabilité des autorités de participer à la culture. C'est sûr qu'il aurait été préférable d'arriver avec ce projet lorsque que le budget était positif, néanmoins, le Conseil communal a estimé, vue l'éventuelle fusion, avec la certaine perte de proximité, qu'il était opportun de réaliser à brève échéance ce travail historique sur notre territoire.

Le Conseil communal vous invite à maintenir ce poste, la culture et l'histoire peuvent sembler ne pas être nécessaires, mais c'est essentiel et ce genre de dépense n'est pas récurrente. Dès lors, je vous invite à conserver ce poste étant entendu que le Conseil communal essaiera de faire au plus économique.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions ? M. Peiry maintenez-vous votre proposition ? Tel est le cas. Nous allons donc passer au vote.

Tout d'abord, nous allons voter sur la proposition du Conseil communal qui maintient au budget le montant de Fr. 105'500.00 pour le poste 620 314.50 Signalisation routière.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition du Conseil communal concernant le poste 620.314.50 Signalisation routière pour un montant de Fr. 105'500.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition du Conseil communal concernant le poste 620.314.50 budgétée à Fr. 105'500.00 est rejetée par 37 non, 7 oui et 2 abstentions.

M. François Eugster, Président. Dès lors, nous passons au vote sur la proposition de M. Peiry qui propose de diminuer le poste 620.314.50 Signalisation routière de Fr. 80'000.00.

Celles et ceux qui soutiennent la proposition de M. Peiry concernant le poste 620.314.50 signalisation routière pour un montant de Fr. 25'500.00 sont priés de le manifester par main levée.

La proposition de M. Peiry est acceptée par 36 oui et 7 non et 3 abstentions.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions sur ce chapitre 6 ? Tel n'est pas le cas. Nous passons au chapitre 7.

Chapitre 7 / Protection et environnement, pages 23 à 27

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

M. François Grangier, Conseiller général a la question suivante :

700.332 Amortissements complémentaires EP

Un montant de Fr. 1'175'000.00 a été mis au budget 2019 contre Fr. 600'000.00 pour 2018 et Fr. 500'000.00 pour 2017. Je voudrais connaître la raison de cette forte augmentation pour les amortissements complémentaires qui, sommes toutes, ne sont pas obligatoires vue les comptes négatifs.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Nous sommes au stade du budget et nous verrons lors du bouclage des comptes 2019 comment on affectera la réserve. Je précise également que ce montant est un amortissement prélevé sur la réserve d'eau potable. C'est une opération purement comptable. Un montant est budgétisé mais au moment des comptes, nous déciderons l'affectation finale.

M. François Eugster, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Au sujet du même poste, si j'ai bien compris c'est un surplus de taxes ? Car tout ce qui concerne l'eau doit être autofinancé. Est-ce que la possibilité de faire un amortissement de ce type-là est liée à une perception plus grande qu'attendue sur les taxes d'eau ?

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Pour répondre à M. Dietrich, effectivement le poste 700.480 est prélevé sur la réserve.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je parlais du poste 700.332 comme mon collègue, M. Grangier.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Comme vous pouvez le voir le montant du poste 700.480 correspond à celui du poste 700.332. Et là vous avez la réponse à votre question, le montant est prélevé sur la réserve.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Prélevé sur la réserve, oui, mais est-ce que ce montant est là car trop de taxes ont été encaissées ?

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Il n'y a jamais trop de taxes encaissées !

M. François Eugster, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général a la remarque suivante :

750.461 Subvention cantonale Cité de l'énergie

Vous l'aurez certainement lu dans La Liberté du jour, la commune de Givisiez a pris la courageuse décision de renoncer au label vert (ou Cité de l'énergie). Économie projetée ? Fr. 15'000.00 par année, incluses la certification et la charge administrative pour les employés et la commune. Peut-on connaître le coût des différents labels ? (Cité de l'énergie, Commune à papillons, le fameux RAYON d'OR etc.) et quelle est la position de Villars-sur-Glâne à ce sujet ? Afin de mettre un peu de baume au cœur à M. Marmier, avec ces subventions et labels nous pourrions certainement nous payer différents panneaux explicatifs !

M. François Eugster, Président. Je donne la parole à M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je vous rassure M. Peiry je m'en remettrai ! Pour ce qui est des labels et leur coût détaillé, je ne peux pas vous répondre ce soir mais comme mentionné dans la presse de ce matin, il y a de plus en plus de données qui servent à alimenter le label « Cité de l'énergie » par exemple, le chauffage à distance. Le travail de collecter des informations est une tâche importante du processus de labellisation « Cité de l'énergie ».

Pour le moment, le Conseil communal a l'intention de garder ce label. Ce n'est pas uniquement pour faire joli mais c'est aussi un savoir-faire et un accompagnement pour mesurer les objectifs et leurs réalisations. Nous pouvons penser que toutes ces mesures sont des lubies d'écolos en mal d'activités, mais il y a quand même des choses plus sérieuses derrière ce label. Le

Conseil communal n'a pas l'intention d'arrêter de prendre des mesures en faveur du développement durable, et compte garder une ligne et des objectifs concrets, et de mesurer de temps en temps les résultats. Car si on ne les mesure pas, nous ne savons pas où on en est.

M. François Eugster, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. J'ai une remarque générale concernant la gestion des ordures. Le groupe Verts-PCS soutient l'introduction des sacs pour le recyclage des plastics. Cette séparation va diminuer l'apport calorifique pour la SAIDEF ce qui pourrait à terme, représenter un défi pour le réseau de chauffage à distance qui poursuit son développement et son extension. Dans les réflexions des différents groupes de travail, il faudrait aussi penser à ces effets collatéraux.

M. François Eugster, Président. D'autres interventions concernant ce chapitre ? M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Je reviens sur la question du logement et notamment sur le poste 792 Construction de logements, respectivement le sous chapitre 792.365 Subventions au logement (DL) qui correspond aux subventions WEG qui diminuent d'années en années pour arriver en 2021 au chiffre zéro. Elles se montaient en 2016 à Fr. 120'000.00 donc chaque année on économisait sur l'aide indirecte au logement.

Nous avons parallèlement parlé du développement potentiel de la coopérative VISAL qui actuellement est l'aide indirecte de la Commune. Dès lors, notre groupe propose la chose suivante :

- Afin de ne pas perdre ce qui est acquis pour l'aide indirecte au logement (WEG), mettre ce qui est « économisé », sous une forme d'anticipation, pour une réserve pour la coopérative VISAL. Ce qui se traduirait pour 2019, d'imputer l'économie au poste 620.314.50 de Fr. 80'000.00 en mettant ce montant comme premier fond pour la coopérative VISAL.

Pour les budgets ultérieurs, nous suggérons au Conseil communal de reporter chaque année les économies WEG (Fr. 90'000.00 en 2020, Fr. 110'000.00 en 2021) sur un nouveau poste qui s'intitulerait 792.366 Réserve logement Coopérative VISAL.

Anticipons pour construire l'avenir, sachant que les propositions de la Commission de politique sociale seront sans doute créatives mais nécessiteront des fonds, plutôt que d'attendre les résultats de ce budget et deux ans après ceux de la Commission.

Concrètement, notre groupe propose d'introduire un nouveau poste 792.366 intitulé Réserve aux logements coopératif avec la somme de Fr. 80'000.00.

M. François Eugster, Président. M. Moret vous voulez créer un poste et compenser la somme de Fr. 80'000.00. Pouvez-vous nous donner votre proposition.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. On vient d'économiser Fr. 80'000.00 sur le poste 620.340.50 suite à la décision de notre Législatif. Cette somme économisée peut être mis en amortissement de la dette, ce qui est une possibilité et l'autre est d'imputer ce montant sur la proposition que nous venons de faire. Cette somme est disponible en l'état.

M. François Eugster, Président. J'ai bien compris votre demande et je vous relis un passage de notre règlement qui a déjà été mentionné tout à l'heure

« Lorsque nous passons en revue les positions budgétaires d'un chapitre. Toutes les modifications touchant ce chapitre doivent être annoncées. Nous ne reviendrons ensuite plus sur ce chapitre, respectivement sur des modifications ultérieures touchant ce chapitre ».

Je vous repose la question comment compensez-vous le montant de Fr. 80'000.00 ?

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Si ce procédé n'est pas légal, les carottes sont cuites mais je pensais que notre proposition était tout à fait légale et utilisable. Si d'un point de vue juridique cela n'est pas possible, nous n'avons pas d'autre contre-proposition à faire pour financer ce nouveau poste. J'attends un avis de juriste sur cette question ?

M. François Eugster, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Je n'ai pas de réponse toute faite sur cette problématique. J'ai juste une réflexion à chaud qui me vient. Le poste que vous voulez diminuer a déjà été réduit par une décision du Conseil général. Je ne suis pas sûr que vous pouvez proposer une augmentation pour un poste qui a déjà été réduit. Le poste 620.340.50 que vous mentionnez est déjà à Fr. 25'500.00, je ne suis pas sûr que vous puissiez rétroactivement faire du rétropédalage avec une diminution qui a déjà été entérinée par le

Conseil général. Peut-être que le Bureau pourra trancher la question car je ne suis pas compétent pour y répondre en l'état.

M. François Eugster, Président. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Une précision, non pas en tant que juriste, mais dans la proposition de M. Peiry il a clairement été dit que l'économie était affectée pour éponger le déficit.

M. François Eugster, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je rejoins absolument ce que vient de dire Mme Defferrard. Si nous avons voté une diminution du chapitre de M. Marmier pour une augmentation de poste, je ne suis pas sûr que le vote ait été le même. Le vote est passé et pour moi c'est exclu d'inventer des nouveaux postes au fur et à mesure de la lecture du budget.

M. François Eugster, Président. Je propose une courte interruption de séance afin que le Bureau puisse se prononcer.

La séance est interrompue de 22h40 à 22h45.

M. François Eugster, Président. Le Bureau a décidé de ne pas entrer en matière sur la proposition de M. Moret. Le Conseil communal a entendu la proposition de rajouter un nouveau poste qui est le 792.366 pour les prochains budgets. Si M. Moret maintient sa proposition, il faut diminuer un autre poste.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'accepte vos remarques et vous remercie d'avoir pris le temps d'analyser la validité de cette proposition. Je me rallie à votre constat.

M. François Eugster, Président. Nous sommes toujours au chapitre 7. D'autres interventions sur ce chapitre ? Tel n'est pas le cas, nous passons au chapitre 8.

Chapitre 8 / Economie, page 28

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts, pages 29 et 30

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière se réfère à ses commentaires figurant dans l'introduction générale.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. François Eugster, Président. Nous passons à l'examen du budget des investissements 2019.

Budgets des investissements 2019

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

Mme Mélanie Maillard Russier, Présidente de la Commission financière. La Commission financière se prononcera sur les différents investissements prévus au budget dans le cadre des messages qui lui seront soumis dans le courant de l'année 2019. Elle n'a pas d'autres commentaires à formuler en l'état.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Budget de fonctionnement par nature 2019

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. François Eugster, Président. La parole n'étant plus demandée, je remercie le Conseil communal pour le travail fourni et l'établissement des documents y relatifs, je remercie les Conseillères et les Conseillers généraux pour leur travail assidu d'analyse et d'argumentation de ce budget. Nous pouvons donc passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement et d'investissements 2019 présenté avec la modification adoptée durant cette présente séance sont priés de le manifester par main levée.

Le budget 2019 est accepté à l'unanimité.

M. François Eugster, Président. Je vous remercie pour vos discussions assidues. Il est 22h49, comme convenu, nous allons interrompre notre séance et partager l'apéritif amélioré. Nous reprendrons, demain, avec le point 4 de notre ordre du jour c'est-à-dire la planification financière.

La séance est levée à 22h49.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



François EUGSTER

COMMUNE DE VILLARS-SUR-GLANE



2019

La fin d'une ère?

I. CHIFFRES PRINCIPAUX 2019



- **1. déficit** de CHF 1'358'221.- = 1,73% des produits (<5%)
- **2. rappel:** déficit budgétisé 2018: CHF 2'648'401.- (= 3,37% des produits <5%)
- **3. hausse** de la péréquation financière par rapport à 2018: +CHF 595'000.- (total 2019 net: CHF 10'118'446.-)

-
- **4. augmentation** des charges liées de 2017 à 2019:
 - CHF 3'212'053.-
 - double péréquation, avis de droit



- **5. investissements 2019:**

- bruts: CHF 16'285'360.-
- nets: CHF 13'045'827.-
- amortissements futurs plus élevés

- **6. dette communale:**

- 31.12.2018: CHF 75'000'000.-
- 31.12.2019: CHF 83'851'000.-
- faible marge d'autofinancement

■ **7. attribution** aux réserves eau potable et eaux usées:

■ CHF: 1'343'575.-



■ **8. taux de couverture des déchets: 80%**



■ **9. impôt revenu personnes physiques:**

■ CHF: 22'500'000.-

■ + CHF 500'000.- (Platy / coefficient cantonal par moitié)



■ 10. contribution immobilière PM:

- + CHF 485'000.-
- agrandissements importants
- hausse valeur fiscale immeubles



■ 11. mutations immobilières:

- 1,5% pour la commune
- Platy: CHF: 120'000'000.- estimés
- total: CHF 1'800'000.-
- part 2019: + CHF 600'000.-
- solde 2020 / 2021

■ 12. impôt bénéfice PM

- CHF 20'260'000.-
 - estimation délicate à 3 pôles
 - facturés 2016: +3,4% (< recommandation cantonale)
 - fin exonération fiscale importante: + CHF 860'000.- (1/2)
 - baisse d'un important contribuable
 - rapport PM / PP : 47% / 53% = dépendance / PF 17
- ## ■ 13. dépenses liées maîtrisées
- projets cantonaux / timing

II. LA PLANIFICATION FINANCIÈRE 2019-2022



- **1. impact** PF 17 (2020) sur PM:
 - brut: -CHF 10'453'834 / -45%
 - net: -CHF 7'557'405.- (compensation cantonale sur 7 ans) = -33%
- **2. baisse** tardive de la péréquation financière (2023):
2020, 2021, 2022?
- **3. cas de rigueur?** NON
 - taux de référence : 75% : marge VSG...

-
- **4. coût PF 17** en % d'impôt pour VSG
 - entre 12,64 % et 13,11 %
 - taux entre 76,54 % et 77,01 %
 - PP & PM

-
- **5. groupe de travail** multi-partis dès début 2019:
 - examen recettes + charges
 - pas de tabou / débat d'idées
 - consensus



-
- 6. si pas PF 17 (referendum):
 - déficit récurrent malgré tout
 - avenir à réfléchir ensemble
 - fusion 21?

III. LA DOUBLE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE



- **1. l'article 1 LPFI (01.01. 2011):**
 - « la présente loi instaure une péréquation financière directe entre les communes. »
- **2. l'article 6 LPFI:**
 - « la somme à répartir annuellement au titre de la péréquation des ressources correspond à 2,5% du potentiel fiscal de l'ensemble des communes. »

■ 3. le potentiel fiscal d'une commune:

- total des impôts PP + PM
- prestations capital
- impôt à la source
- CI à 3 0/00
- impôt véhicule

■ 4. chiffres 2019

- total à répartir : CHF 29'688'653.- (6 LPFI, donc 2,5%)
- VSG: CHF 10'834'384.- (> 33%)

■ 5. associations intercommunales

- prévoit aussi l'indice de potentiel fiscal pour répartition des charges (ex. RSS, SIPLP)
- coût VSG: > CHF 1'000'000.- / an
- légalité si > 2,5 % au total ?

■ 6. avis de droit

- 24.09.2018
- confirme l'avis du CC: si 2,5 % atteint par péréquation ordinaire, plus possible d'ajouter l'indice de PF (potentiel fiscal) dans les associations intercommunales
- 2,5 % = plafond général
- conséquences ? A l'examen.

IV. CONCLUSIONS



- **1. au-delà du budget 2019**, nombreux défis futurs en termes financiers (PF 17, péréquation, Fusion 21, couverture d'autoroute, Belle-Croix, etc.)
- **2. adhésion** du plus grand nombre nécessaire

- 
- Merci de votre attention!
 - Olivier Carrel
 - 12.12.18